

Tendances

Cahier B / SCIENCE ET TECHNOLOGIE

LE SOLEIL

COUP D'OEIL SUR LE JAPON

Les congés Un gros problème pour les salariés japonais

Tokyo (AFP) - Un salarié japonais peut-il prendre la totalité de ses congés aux dates qui lui conviennent ? Non, si son employeur juge son absence préjudiciable à l'entreprise. Ce jugement rendu par la Cour suprême ne va pas faciliter les efforts déployés par le gouvernement pour vaincre la réticence des Japonais à prendre des vacances.

La Cour suprême a ainsi tranché dans un conflit qui oppose depuis 12 ans un journaliste, M. Toshiaki Yamaguchi, expert en affaires nucléaires, à la direction de l'agence Jiji Press qui l'avait sanctionné pour avoir pris 30 jours de congés payés consécutifs contre l'avis de ses supérieurs.

Le président de la Cour suprême, le juge Toshio Sadaue, a annulé une décision d'un tribunal de Tokyo qui avait condamné en 1988 l'agence de presse à verser 1300 \$ au journaliste pour lui avoir diminué sa prime de fin d'année pour le punir d'avoir pris un mois de vacances alors que son chef de service ne lui accordait que 15 jours consécutifs.

Alors que la direction de Jiji Press a qualifié ce jugement de « d'appropré », M. Yamaguchi a déclaré : « Au moment où les responsables cherchent à améliorer la qualité de vie des Japonais, nous allons être la risée du reste du monde après ce jugement. »

Le quotidien Asahi estime que « malheureusement, cette décision ne va probablement pas contribuer à accélérer la réalisation

de la politique gouvernementale d'encouragement des entreprises à introduire la semaine de cinq jours de travail, à réduire les heures supplémentaires, et à inviter les salariés à prendre la totalité de leurs congés, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Les responsables politiques cherchent depuis plusieurs années à persuader les Japonais de travailler moins. L'objectif est de les pousser, en leur accordant davantage de loisirs, à dépenser plus pour soutenir le marché intérieur et ainsi réduire les excédents commerciaux à l'exportation, sources de conflit avec l'étranger et notamment les États-Unis.

L'objectif gouvernemental de 1800 heures de travail par an soit près de 300 à 400 heures de plus que dans les autres grands pays industrialisés, est loin d'être atteint. Officiellement, la durée moyenne de travail des Japonais s'élevait à 2044 l'an dernier, mais selon un sondage effectué en mars par le comité national de l'Association des petits Entrepreneurs, elle aurait atteint 2355 heures.

Intoxiqués du travail

Le gouvernement n'a cependant pas relâché ses efforts dans ce domaine et a introduit le 1er mai et la semaine de cinq jours pour quelques 1,1 million de fonctionnaires.

Les salariés japonais, qui ont pourtant droit en moyenne à trois semaines de congés payés, sont réticents à les prendre pour différentes raisons, la principale étant la crainte d'être mal vu au sein de l'entreprise.

Interrogés sur les raisons qui les poussent à se conduire en véritables intoxiqués du travail, les Ja-

ponais répondent qu'ils craignent d'être débordés à leur retour de vacances et veulent éviter d'imposer, en leur absence, une surcharge de travail à leurs collègues.

En réalité, ils redoutent surtout d'être freinés dans leur carrière et de ne pas devenir un jour « Ka-cho » (chef de service), la promotion dont tout salarié rêve au Japon.

Par ailleurs, les Japonais, pour

la plupart mal logés dans des maisons ou appartements trop exiguës, hésitent à passer des vacances chez eux dans une atmosphère de promiscuité peu reposante.

En 1990, les salariés japonais ont pris en moyenne 8,2 jours de congés, soit moins de la moitié

seulement des congés qui leur étaient dus alors qu'en Europe les employés prennent sans hésiter la totalité de leurs congés annuels de cinq semaines ou plus.

Il y a deux ans, un rapport du ministère de la Santé estimait que l'habitude ancrée au Japon de faire des heures supplémentaires, de rogner sur le temps de sommeil pour fréquenter le soir les bars entre collègues de travail et de ne pas prendre la totalité des congés annuels pouvaient entraîner de sérieux problèmes de santé.

On assiste en effet au Japon à une augmentation inquiétante du nombre des victimes du « karoshi » (mort due au surmenage) parmi les cols blancs âgés de 35 à 50 ans. Selon un conseil d'avocats créé pour défendre les familles des victimes, qui commencent à porter plainte contre les employeurs, le « karoshi » ferait environ 10 000 victimes par an au Japon.

Quelques dizaines de cas ont été reconnus comme tels par les tribunaux donnant lieu au versement de dommages et intérêts.

À LOUER !

Pourquoi ne pas louer un fils et une bru pour l'après-midi ?

TOKYO — Pourquoi ne pas louer un fils et une bru pour l'après-midi ? La chose est désormais possible au Japon où une société a décidé de venir en aide, moyennant finance bien entendu, aux milliers de Japonais âgés, dont les enfants, trop occupés, ne viennent quasiment plus les voir.

par ÉLISABETH ZINGG de l'Agence France Presse

« Les gens âgés veulent profiter davantage de la vie, nous ne pouvons changer le monde, mais nous pouvons leur apporter plus de satisfaction », explique Satsuki Oiwa, 37 ans, la dynamique présidente du « Centre japonais pour l'efficacité », une société créée en 1987 pour initier les hommes d'affaires aux relations humaines.

Il y a trois ans, pour répondre à la requête d'un client trop occupé pour rendre visite à ses parents âgés, Madame Oiwa n'avait pas hésité à dépêcher une « doublure » - un employé de la société - qui avait admirablement tenu compagnie aux parents pendant quelques heures.

L'idée de la « location de famille » était née. Après une période d'essai de plus de deux ans, durant laquelle 21 clients ont obtenu satisfaction, grâce à l'intervention de « d'artistes » spécialement entraînés - le nom donné aux doublures - la société a décidé au début de cette année, de développer



ses activités de location. 87 clients sont aujourd'hui inscrits sur ses listes d'attente, malgré les prix prohibitifs réclamés soit 150 000 yens (1.140 dollars) pour la visite de trois heures d'un « fils », d'une « bru » et d'un « petit enfant ».

Des qualités de cœur

Pourtant, pour Madame Oiwa, une ex-assistante dentaire reconverte en femme d'affaires, le prix n'est pas excessif : « Certains, relève-t-elle, valorisent les bijoux ou font des voyages qui coûtent très cher, d'autres, comme les gens qui font appel à nous, accordent plus d'importance aux qualités de cœur et aux relations humaines. »

Outre les personnes âgées largement majoritaires dans la clientèle, la société se targue également d'avoir dépanné un célibataire qui voulait une femme et un enfant pour un après-midi.

« C'est moins cher et moins encombrant », avait indiqué le client dont la seule exigence particulière avait consisté à réclamer l'organisation d'un pique-nique en famille ».

Il arrive également que certains clients âgés souhaitent « vider leur cœur et dire tout le mal qu'ils pensent de leurs enfants », explique Madame Oiwa tandis que dans une pièce située à proximité, cinq élèves « artistes » répètent en cadence : « Il faut prendre l'initiative, prendre soin de sa santé, être certain qu'on parviendra à atteindre son objectif, banzai ! »

Les cinq élèves font partie d'un groupe de 12 choisis en mars dernier parmi quelque 500 candidats, les autres ayant été écartés parce qu'ils « ne s'intéressaient qu'à l'argent », indique Madame Itsuko Tomii, la directrice de la société, spécialement chargée de la formation des doublures.

La formation dure trois mois au minimum, à raison de quatre heures par semaine durant lesquelles les élèves, en majorité âgés de 20 à 40 ans, apprennent des rudiments de psychologie et de physiologie, mais surtout « à se libérer, afin de pouvoir s'adapter à n'importe quelle situation », explique Madame Tomii.

Après trois mois, ils passent un examen qui leur donne le droit de travailler « à mi-temps », mais ils ne deviendront « artistes » confirmés qu'à l'issue d'un stage de six mois coûtant la bagatelle de 500 000 yens (3.800 dollars).

« J'aime beaucoup faire ce travail, j'ai l'impression de contribuer au bonheur des gens », note Hiram Yoko, une « artiste » confirmée, employée à plein temps par le « Centre japonais pour l'efficacité » et qui a déjà servi de « bru » à sept reprises.

Mais les ambitions de la société ne s'arrêtent pas là. La liste des « services » possibles, publiée dans une brochure, est impressionnante : qu'il s'agisse d'accompagner quelqu'un à une réception ou au cinéma, de servir de valet ou de servante à un maître en mal d'esclaves, voire même d'admirateur à une star frustrée, jusqu'à écouter les réprimandes d'un patron soucieux d'exprimer son mécontentement sans pour autant perdre ses employés, ou servir de bouche-trou dans les enterrements et les mariages.

LA TECHNOLOGIE DU 21^e SIÈCLE

Les télécommunications du futur bientôt accessibles pour le grand public

YOKOSUKA, Japon (AFP) — Limités pour l'instant au monde de l'entreprise, les réseaux de télécommunications du futur (RNIS, fibre optique, systèmes multimédia à haute définition...) seront bientôt au Japon accessibles au grand public avant de gagner les foyers nippons.

À terme, outre l'amélioration des conditions de vie, l'enjeu — ou le risque — est, selon les experts, l'essor du « télétravail » ou travail à domicile aux conséquences sociales et économiques encore mal perçues, surtout dans un pays où la réussite est synonyme d'entreprise et de rapports au groupe.

Au calme, dans un vaste immeuble de verre au sommet d'une colline à l'entrée de la baie de Tokyo, les chercheurs de Nippon Telegraph and Telephone (NTT), le géant japonais des télécommunications, travaillent à faire profiter le plus vite possible les habitants de l'archipel du dernier cri de la communication à distance.

Déjà des réalisations et des projets sont présentés, dont ceux utilisant le RNIS (réseau numérique à intégration de systèmes) qui permet de transmettre voix, données et images à partir d'une prise unique (parfois de téléphone public). Ce vecteur transporte rapidement des télécopies performantes, des fichiers informatiques ou des banques d'images.

Les Japonais pourront par exemple disposer de télécopieurs publics où ils brancheront leur micro-ordinateur de poche (notebook) et retravailleront le texte de leur message directement sur l'écran du terminal grâce à un crayon optique avant de l'envoyer sans papier. Un appareil qui sera par la suite développé, dans une version multi-média, éventuellement à haute définition et à usage individuel.

L'identité de l'interlocuteur sur écran

Un autre système, déjà sur le marché, de téléconférence audio-graphique à distance permet aux participants de crayonner sur des documents où les rajouts apparaissent en temps réel sur l'écran des correspondants pendant que le son rapporte leurs commentaires.

Oubliant la vue sur l'Océan Pacifique ou les cimes enneigées du Mont Fuji, les savants de NTT ont aussi mis au point des postes téléphoniques (prêt dans 5 ans) inscrivant sur écran l'identité de celui qui appelle et donnant à son propriétaire le choix de décrocher. Une conversation pourra également être interrompue lorsqu'on choisira de prendre en ligne un tiers appelant simultanément après avoir vu son nom apparaître de la même façon.

Un système de télésurveillance intelligente pourra aussi envoyer

Suite et autres textes en page B-2.



Les distributeurs automatiques posent de graves problèmes au Japon

TOKYO (AP) — Les Japonais de tous âges adorent se procurer une tranche de boeuf cru, des roses, de la lingerie ou encore une bible auprès de machines. Mais ces distributeurs automatiques qui ravitaillent également les habitants en revues pornographiques et en alcool suscitent des craintes pour la moralité de la jeunesse.

Le Japon est le plus grand consommateur de distributeurs du monde. Avec 5,41 millions de ces machines, soit une pour 23 habitants, selon l'Association des constructeurs, l'industrie rapporte

4,15 milliards de dollars par an. Ces distributeurs distribuent de tout, depuis des colliers de perles jusqu'aux nouilles déshydratées accompagnées d'eau chaude et de baguettes en passant par les oeufs frais. Beaucoup

de ces machines disent merci au client.

Mais les autres machines, qui distribuent revues pornographiques, alcool et tabac, donnent des sueurs froides à certains Japonais. « Je ne pense pas qu'il existe un pays où il y ait aussi peu de restrictions que le Japon », souligne Susumu Asano, membre du Groupe des Avocats contre l'alcoolisme. « Ces machines n'ont pas de cerveau, elles ne savent pas à qui elles sont en train de vendre. Cela fait que les affaires sont très profitables. »

Réserve aux adultes

Certains distributeurs doivent porter la mention « réservé aux adultes » mais la loi ne prévoit aucune sanction pour les

contrevenants. Le Japon dispose de près de 195 000 distributeurs d'alcool, qui ne doivent pas être implantés sur les aires de repos des autoroutes et qui doivent s'arrêter de fonctionner entre 23 h et 5 h. Aucune amende n'est prévue pour les contrevenants bien que les propriétaires puissent perdre leur licence.

Takashi Kurosaki, porte-parole de l'Association des constructeurs, explique que les autorités ont amorcé une politique de « réduction substantielle » du nombre de distributeurs de matériel pornographique. « La police a commencé à sévir en 1987. Nous ne pouvons pas faire grand-chose puisque nous disons toujours ce que nous allons mettre dans nos machines. »

Suite de la page B-1

Télécommunications...

sur terminal des informations filmées par caméra-vidéo (gestion des files d'attente, reconnaissance des personnes présentes sur un lieu de travail avant de les appeler directement par téléphone en touchant l'écran du micro-ordinateur).

Les ingénieurs planchent déjà sur la seconde génération du RNIS (réseau à large bande) capable de transporter plus d'informations et plus vite.

La fibre optique est aussi un des axes essentiels de ce programme. Plus commode que d'innombrables câbles sous-terrains dans un pays sujet aux tremblements de terre, une seule d'entre elles pourra transmettre des liaisons téléphoniques classiques, visuelles, des téléconférences et des communications par micro-ordinateurs. Une technologie qui sera aussi utilisée dans la transmission d'images à haute définition et de banques de données à gros débit.

Ce programme de développement baptisé « VIP » (pour Visuel, Intelligent et Personnel) répond à une politique volonta-

riste de NTT en matière de numérisation des télécommunications au Japon, avec l'appui du puissant ministère des Postes et Télécommunications qui a favorisé le raccordement rapide par satellites de zones éloignées de l'archipel.

Le courrier à domicile sur écran

Quant à la fibre optique, l'objectif est, selon des sources officielles, de câbler tous les foyers nippons avant 2015. Ils recevront alors tout leur courrier sur écran.

La pénétration de ces systèmes dans les foyers japonais va inévitablement développer le travail à domicile, faire disparaître des entreprises, raccourcir les circuits de distribution et rendre des marchés plus transparents. « Un monde à deux vitesses risque d'apparaître au Japon », estime un économiste.

D'un objet de connaissance et de mémoire pouvant être transmis, l'information accèdera plus rapidement encore au statut de véritable matière première à chercher, mettre en forme, transporter, retraiter...

Même les vaches obéissent au «bip» !

TOKYO (AP) — On peut faire beaucoup de choses avec un récepteur d'appels de poche, y compris s'en servir pour rassembler son bétail à l'heure du repas, comme Atsuo Minari, éleveur à Shimane, dans le sud-ouest du Japon.

Cela semble marcher. Quelques vaches, spécialement entraînées, ont appris à quitter leur pâture en entendant le « bip » du récepteur accroché à un collier pour rejoindre leurs mangeoires. L'apprentissage — le bip résonnait tandis que les vaches mangeaient des pousses de blé, qu'elles préféraient à l'herbe — n'a duré qu'une semaine. « Les vaches sont presque aussi intelligentes que les chiens », commente Atsuo Minari, même si parfois certaines continuent à ruminer malgré l'appel.

D'autres expériences, finan-

cées par le gouvernement, sont menées à Shimane, exploitation réputée pour la qualité de sa viande. Elles consistent également à utiliser les sons pour rassembler le bétail: la main-d'oeuvre manque, les jeunes étant d'avantage attirés par la ville que par les champs.

L'année dernière, donc, on a pu constater que diffuser des enregistrements de musique classique ou de piano faisait rentrer le bétail au bercail. De plus, les vaches semblent plus sensibles à la musique qu'au « bip » du récepteur. Mais elles paissent parfois trop loin pour entendre la musique...



L' AUDIO-VIDÉO

par MICHEL TRUCHON
LE SOLEIL

Nouveautés en vrac

Dans le domaine de l'information, l'été est la saison creuse par excellence, mais le phénomène est loin de s'étendre au monde de l'audio-vidéo et de l'informatique.

Bizarrement, il s'agit d'une période faste et il ne se passe pas une semaine sans qu'un fabricant annonce un nouveau produit ou qu'un titre depuis longtemps attendu fasse son apparition sur les tablettes. Jetons donc un coup d'oeil rapide sur quelques produits récemment arrivés ou sur le point de faire leur apparition.

En cette période estivale, qui dit vacances dit caméscope. Les amateurs d'images ont au moins deux nouveaux modèles à « se mettre sous la dent ». D'abord, Sharp affirme faire entrer le marché du caméscope dans une ère nouvelle avec le premier caméscope à double objectif comprenant deux sections de prise de vues et offrant des effets spéciaux de calibre professionnel à tout cinéaste amateur. Le Sharp VL-M6 TwinCam compact 8mm offre la possibilité de filmer en format grand angle, des zooms instantanés en plus de la possibilité d'insérer un angle de vue au sein d'une vue générale et de faire du mixage vidéo. Un deuxième modèle, le VL-MX7, offre un viseur comprenant un écran couleur avec affichage à cristaux liquides et permettant une prise de son haute fidélité. Ces deux caméscopes haut de gamme ne sont pas donnés : respectivement 1599 \$ et 1799 \$.

Sony, de son côté, vient de mettre sur le marché un modèle amélioré de son caméscope ultra-compact Handycam 8mm offrant un système optique inédit de stabilisation de l'image venant s'ajouter à sa technologie brevetée Hi8. Le nouveau système du CCD-TR101 baptisé « Steady Shot » réduit les effets de mouvement de la caméra sans sacrifier la qualité de l'image en utilisant une nouvelle lentille à prisme actif. Des senseurs horizontaux et verticaux analysent le mouvement du caméscope et contrôlent l'angle de la lentille pour éliminer les tremblements. Ce système de correction optique s'avère particulièrement utile lors de l'utilisation du zoom, alors que les mouvements de la caméra sont les plus apparents.

Parmi les autres nouveautés attendues chez Sony, signalons le « Scoopman », un micro-enregistreur numérique ultra-compact permettant deux heures d'enregistrement de qualité — tant de la voix que de la musique — sur une cassette à peine plus grosse qu'un timbre poste.

Toujours dans le domaine de la miniaturisation, le mini disque compact de Sony fera bientôt son apparition sur le marché. Un concept révolutionnaire qui pourra être utilisé tout aussi bien dans les baladeurs que dans les lecteurs d'automobile.

Et, du côté des téléviseurs, la fin de l'été verra l'arrivée d'un nouveau modèle Trinitron à écran ultra plat doté d'un système de son « invisible » s'apparentant au système « Dome » utilisé par Panasonic dans sa série « Gao ». En fait, Sony a même choisi un nom à consonnance exotique pour ce nouveau téléviseur : le Kirara Basso. À surveiller.

Le monde de l'informatique

Ça bouge beaucoup de ce côté-là également. Et c'est chez nous que ça se passe... D'abord du côté de Saint-Isidore où l'éditeur François Picard et sa société PICSHA viennent de lancer deux nouveaux logiciels grand-public qui tombent pile en cette période de vacances.

« Attractions touristiques et culturelles du Québec » est un instrument pratique pour organiser ses fins de semaines ou ses vacances dans la Belle Province. Il s'agit d'une base de données de plus de 2200 fiches avec un logiciel de gestion permettant de sélectionner des attractions ou des activités en se servant de mots-clés. (Pour IBM et compatibles, 30 \$.)

« Jeu de puzzle sur les attractions du Québec » est un jeu fonctionnant dans l'environnement Windows et offrant le puzzle de 10 images représentant des scènes célèbres de notre province. C'est l'un des premiers jeux de ce genre en français. (Pour IBM et compatibles, 20 \$.) Pour renseignements : François Picard ou Danielle Shaw, Société PICSHA, 104 rang Saint-Pierre, Saint-Isidore, G0S 2S0, (418) 882-5214.

Et tandis qu'on parle de jeux sur compatibles PC, signalons en passant un accessoire qui, s'il n'est pas vraiment une nouveauté, est toutefois en passe de devenir le meilleur vendeur de l'été : le « GamePad » de Gravis qui remplace avantageusement les manettes de type manette à balai. Selon Patrick Landry, du magasin MicroBec de Sainte-Foy, le « GamePad » fait fureur chez les joueurs de tous les âges et il s'en vend deux fois plus que le « joystick » traditionnel. Selon lui, c'est la forme de la nouvelle manette, s'apparentant de très près à celle de la manette du Nintendo et des autres consoles de jeux vidéo, qui fait sa popularité. Et également le temps de réponse raccourci, pratique pour les jeux d'adresse. De plus en plus de fabricants de jeux conçoivent leurs programmes en fonction du nouveau GamePad. (35 \$ chez MicroBec.)

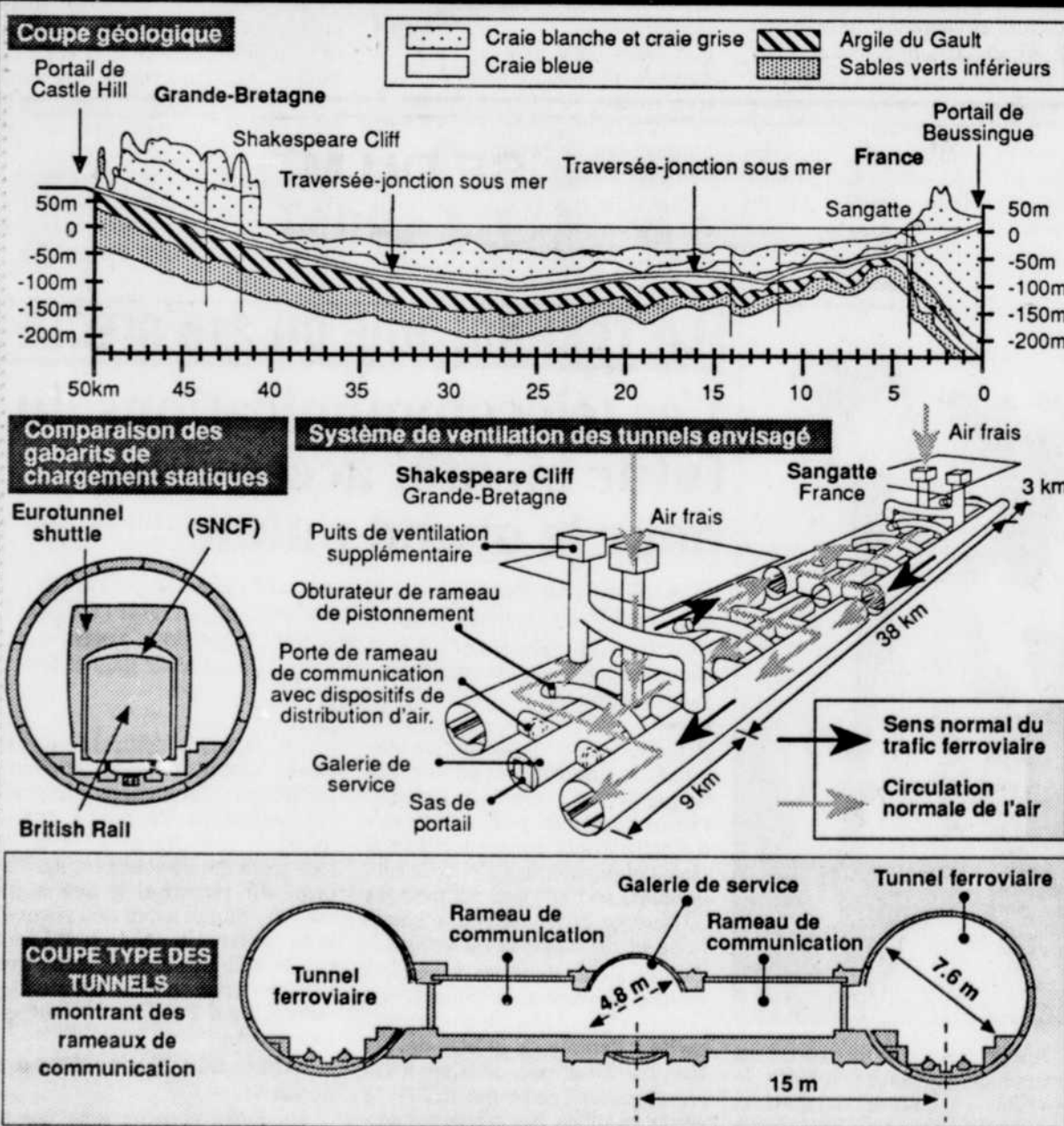
Pour les maniaques de jeux sur consoles vidéo, une cartouche fort attendue sur Super NES vient d'arriver à Québec : Street Fighter II est la reproduction la plus fidèle, jusqu'à maintenant, d'un jeu d'arcade sur petit écran. C'est également la première cartouche à offrir une puce de mémoire de 16 mégabits (l'équivalent de 2 méga octets). Jeu violent s'il s'en faut qui soulèvera sans doute bien des hurlements chez les pacifistes, mais qui est une véritable prouesse technique. Les sons, les graphismes et les animations sont du jamais vu sur console, profitant de la mémoire étendue. Le prix est en conséquence : de 20 \$ à 30 \$ de plus que pour une cartouche conventionnelle. (99 \$ chez Compucentre des Galeries de la Capitale.)

C'était Hier

Le 19 juillet 1974 : L'Assemblée crée un comité extra-parlementaire pour évaluer la nature et le montant des indemnités et des allocations attribuées aux députés. **Le 20 juillet 1878 :** Une loi réduit l'indemnité des membres de la législature à 500 \$. **Le 21 juillet 1878 :** Le gouvernement fédéral vend au gouvernement du Québec le terrain appelé *Cricket Field* sur lequel on construira les nouveaux édifices parlementaires. **Le 22 juillet 1847 :** Le Parlement britannique autorise la sanction du projet de loi du Parlement du Canada qui octroie une liste civile à Sa Majesté. **Le 23 juillet 1840 :**

Sanction de l'Acte d'Union qui réunit le Haut et le Bas-Canada en une seule province. **Le 23 juillet 1947 :** Mae O'Connor est la première femme à se porter candidate à une élection provinciale. **Le 24 juillet 1967 :** Le général de Gaulle est accueilli devant l'hôtel de ville de Montréal par une immense ovation et prononce son fameux *Vive le Québec libre !* **Le 25 juillet 1879 :** Un arrêté du gouverneur général en conseil destitue le lieutenant-gouverneur Letellier de Saint-Just qui avait lui-même destitué le premier ministre Bouchier de Boucherville.

Le tunnel sous la Manche



Source: Euro Tunnel

Tonia Cowan -- (PC)

«Le Shuttle» sous la Manche

La navette ferroviaire qui transportera les véhicules dans le tunnel sous la Manche a été baptisée « Le Shuttle », formule de compromis à laquelle sont parvenus Français et Britanniques après 18 mois d'étude, a annoncé Eurotunnel. Deux agences de communication de part et d'autre de la Manche ont été consultées par Eurotunnel. La traduction anglaise de « navette », précédée d'un article français, suggérée par le consortium lui-même, a finalement été préférée aux « laser », « dart » (fléchette) et autres « mistral ». La presse britannique remarquait cette semaine qu'il s'agissait sans doute du débat franco-britannique le plus intense depuis que les Britanniques ont accepté d'ajouter un « e » final au nom du supersonique Concorde, au début des années 60. « Le Shuttle » circulera à l'automne 1993 et assurera la liaison sous la Manche entre Folkestone et Calais en 35 minutes. Le dessin ci-dessus fournit un excellent résumé des données techniques du gigantesque ouvrage.

Tabac : pas de publicité dans les transports de New York

NEW YORK (AFP) — Les services des transports de New York ont décidé d'interdire toute publicité pour le tabac dans le métro, les gares, les trains ou les bus de la ville, une mesure prenant effet au 1er janvier 1993 sauf pour les contrats en cours.

Cette décision, prise par 10 voix contre une par le conseil de la Metropolitan Transportation Authority, devrait entraîner un manque à gagner en recettes

publicitaires de quelque 4,5 millions de dollars par an.

Les avocats d'une telle mesure, comme le maire David Dinkins, avaient souligné que les 375 000 enfants prenant les trans-

ports en commun chaque jour dans la ville représentaient une proie facile pour les publicitaires.

L'industrie du tabac affirmait en revanche que les publicités n'étaient pas destinées à convertir à la cigarette mais bien plutôt à séduire les fumeurs d'une autre marque.

Des villes comme Denver

(Colorado), Boston (Massachusetts), Seattle (Washington) ou San Francisco (Californie) ont déjà pris des mesures similaires mais John Boltz, porte-parole de Philip Morris, a estimé que la décision new-yorkaise « posait de sérieuses questions constitutionnelles » et que l'industrie du tabac « envisageait toutes les actions légales possibles ».



Il a suffi d'une chemise déboutonnée pour mettre le feu aux poudres dans un petit parc de Waterloo, en Ontario, hier. Celles que l'on appelle les « manifestantes aux seins nus » voulaient commémorer par un geste d'éclat l'arrestation, il y a un an à Guelph, d'une jeune femme qui s'était dévêtu la poitrine un jour de canicule, estimant qu'elle avait les mêmes droits que l'homme, qui, en toute impunité, peut s'exhiber poitrine nue. C'était encore le cas, hier, à Waterloo. Henry Kock, 40 ans, est l'un des hommes qui, sur place, appuyait la revendication féminine. Lui aussi avait la poitrine nue. Les policiers l'ont pourtant laissé tranquille, même s'ils ont pourtant dû faire usage de la force pour le séparer de sa partenaire qui, elle aussi, avait la poitrine nue. Mais contrairement à lui, elle était coupable d'un délit. Un autre homme, qui ne portait qu'un cache-sexe — il avait ainsi les fesses à l'air — n'a nullement été incommodé.

Six manifestantes aux seins nus sont arrêtées à Waterloo, Ont.

WATERLOO (d'après PC) — Six manifestantes aux seins nus ont été arrêtées hier à Waterloo en dépit des tentatives d'un millier de partisans pour les protéger de la police.

Plusieurs autres ont par ailleurs réussi à s'échapper. Les six femmes arrêtées seront accusées d'indécence. Trois autres personnes ont en outre été arrêtées et seront accusées d'obstruction à la justice.

Les policiers n'ont pas perdu de temps. Adele Arnold, 48 ans, a donné le signal du dévêtissement. A peine avait-elle déboutonné sa chemise et avant même qu'elle ne la retire, policiers et policières se sont emparés d'elle manu militari. Sa fille Kim, 28 ans, est aussi l'une des trois personnes arrêtées pour

obstruction à la justice.

Mais l'exemple était donné. Une par une les poitrines se mirent à nu. Une par une leurs propriétaires furent arrêtées. Mais pas toutes.

Les manifestantes qui ont pu éviter l'arrestation ont soit réussi à s'enfuir ou à masquer leur nudité en cachant leurs mamelons sous de petits morceaux de tissu, des bijoux, des pièces de monnaie.

Mise en garde contre deux antihistaminiques populaires

TORONTO (PC) — Deux des plus populaires antihistaminiques en vente libre au Canada peuvent causer des troubles cardiaques chez certaines personnes.

Santé et Bien-être Canada a émis cette semaine un avertissement au sujet des produits Seldane et Hismanal, des antihistaminiques sans somnolence populaires auprès des personnes souffrant d'allergies saisonnières. Ces produits sont susceptibles de provoquer une irrégularité cardiaque qui peut être fatale s'ils sont consommés avec certains autres médicaments par des personnes souffrant de problèmes de santé particuliers.

Seldane contient un médicament qui peut provoquer des réactions indésirables s'il est absorbé avec l'antibiotique d'ordonnance érythromycine, couramment prescrit, ou l'antifongique d'ordonnance kétoconazole vendu sous la marque Nizoral.

Le médicament en question, la terféndine, peut également entraîner des réactions négatives chez les personnes souffrant d'une maladie du foie.

Hismanal, qui contient de l'astémizole, peut aussi provoquer de l'irrégularité cardiaque chez les personnes souffrant de troubles du cœur.



Ces effets négatifs demeurent rares, mais les personnes souffrant de troubles cardiaques devraient consulter leur médecin avant de prendre ce produit. Les consommateurs devraient également prendre le temps de vérifier les ingrédients entrant dans la composition des antihistaminiques génériques (« sans nom ») vendus dans plusieurs chaînes de pharmacies.

Santé et Bien-être Canada recommande aussi que ces antihistaminiques sans somnolence soient retirés des tablettes directement accessibles à la clientèle, et gardés derrière le comptoir, afin d'assurer que les consommateurs soient informés de leurs effets secondaires.

Le président de Merrell Dow Pharmaceuticals (Canada), fabricant de Seldane, M. Kirk Schueller, a fait savoir qu'on avait recensé 83 cas de problèmes cardiaques associés au produit à

travers le monde, y compris « au moins une demi-douzaine de décès ». Treize de ces incidents se sont produits au Canada, mais aucun n'a été fatal.

M. Alain Raoult, vice-président pour Janssen Pharmaceutica, a indiqué qu'on avait rapporté 50 cas de problèmes reliés à Hismanal, y compris trois incidents non mortels au Canada, « toujours dus à des surdoses ».

Les deux médicaments portent désormais des autocollants prévenant les consommateurs des dangers de ces médicaments pour certaines personnes.

Le produit Claritin, considéré comme le numéro trois sur le marché, n'est pas touché par les avis émis par le ministère de la Santé, puisqu'il ne contient pas les mêmes ingrédients que Seldane et Hismanal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUCÉ
No: 350-11-000126-926
No surintendant: 056482

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

ALINE MATHIEU (227-262-052), RÉ-CRÉOLOGUE, DOMICILIER ET RESIDENT AU 210-C, 128e RUE JOLICOEUR, BEAUCÉVILLE-O., GOM 1A0 ET AYANT DÉJÀ DEMURÉ AU 222-B, AV. ST-FRANÇOIS, BEAUCÉVILLE-O., GOM 1A0.

DÉBITRICE
Avis est par la présente donné que ALINE MATHIEU a fait cession de ses biens le 7e jour de juillet 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour de juillet 1992, à 10h, au bureau du syndic, 12025, 1re Avenue, St-Georges, G5Y 2E2.

Daté de St-Georges, ce 13e jour de juillet 1992.

NORMAND BOURQUE SYNDIC LTÉE
12025, 1re Avenue
Saint-Georges Est (Québec) G5Y 2E2
Tél.: (418) 228-2821

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUCÉ
No: 350-11-000122-925
No surintendant: 056458

COUR SUPÉRIEURE
(en matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

CLAUDE FORTIN (205-463-631), COM-MERCANT, DOMICILIER ET RESIDENT AU 220, 40e AVENUE, BEAUCÉVILLE, GOM 1A0 ET AYANT FAIT AFFAIRES SOUS LES NOMS ET RAISON SOCIALE DE AU TRIANGLE ENR. SITUÉ AU 581, BOUL. RENAULT, À BEAUCÉVILLE.

DÉBITEUR
Avis est par la présente donné que CLAUDE FORTIN a fait cession de ses biens le 6e jour de juillet 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 23e jour de juillet 1992, à 11h, au Palais de justice, 795, avenue du Palais, St-Joseph, G0S 2V0.

Daté de St-Georges, ce 13e jour de juillet 1992.

NORMAND BOURQUE SYNDIC LTÉE
12025, 1re Avenue
Saint-Georges Est (Québec) G5Y 2E2
Tél.: (418) 228-2821

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUCÉ
No: 350-11-000128-922
No Surintendant: 056506

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

DENIS VIGNEAULT (225-911-056) RE-PRÉSENTANT, DOMICILIER ET RESIDENT AU 154, DE LA GORGENDIERE, SAINT-JOSEPH G0S 2V0.

DÉBITEUR
Avis est par la présente donné que DENIS VIGNEAULT a fait cession de ses biens le 7e jour de juillet 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 30e jour de juillet 1992, à 10h30 au bureau du syndic, 12025, 1re Avenue, Saint-Georges G5Y 2E2.

Daté de Saint-Georges, ce 13e jour de juillet 1992.

NORMAND BOURQUE SYNDIC LTÉE
12025, 1re Avenue
Saint-Georges Est (Québec) G5Y 2E2
Tél.: (418) 228-2821

Avis de demande de dissolution
INSTITUT DE BEAUTÉ MARTHE AUGER INC.
Prenez avis que la compagnie/corporation «INSTITUT DE BEAUTÉ MARTHE AUGER», dossier 2332-7513, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
SAINT-FOY (QUÉBEC), 1er juillet 1992
Marthe Auger Racine, administratrice

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION
Prenez avis que la compagnie «Correction Texte Plus Inc.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
JACQUES LAGACÉ

Demande de changement de nom
DISTRICT JUDICIAIRE DE QUÉBEC
Prenez avis que Marie, Fernande Bélanger, domiciliée au 2550, Marie-Fitzback, Sainte-Foy G1V 2J2, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie, Fernande, Aline Bélanger.
Les Soeurs du Bon-Pasteur de Québec
Sœur Yvette Dicaire, économiste générale

Avis de demande de dissolution
2850-4710 Québec Inc.
Prenez avis que la compagnie/corporation «2850-4710 Québec Inc.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.
Saint-Pierre, I.O., le 16 juillet 1992
Roger Deblois, président

APPEL D'OFFRES
Projet A92-028
REPLACEMENT DU CALFEUTRAGE DES FENÊTRES (DIVERS COMPLEXES)
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE QUÉBEC
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées et adressées au directeur général de l'Office municipal d'habitation de Québec, 350, boulevard Charest Est, Québec G1K 3H5 (7e étage) seront reçues jusqu'à 14 heures le 11 août 1992.
Les travaux consistent au remplacement du calfeutrage des fenêtres dans divers complexes situés sur le territoire de la Ville de Québec.
Les intéressés pourront obtenir les documents de soumission et renseignements pertinents à l'adresse mentionnée ci-dessus. Le bureau est ouvert entre 8h30 et 16h30 (fermé entre 12h et 13h30). La présente est limitée aux firmes spécialisées en calfeutrage.
Un versement de 25\$ sera exigé pour l'obtention des documents de soumission; ce montant devra être déposé sous forme de chèque émis au nom de l'O.M.H.Q. et sera non remboursable.
Un chèque visé représentant 10% du montant de la soumission et fait à l'ordre de l'Office municipal d'habitation de Québec ou un cautionnement de soumission représentant le même montant devra accompagner la soumission des entrepreneurs.
L'Office municipal d'habitation de Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
Québec, le 13 juillet 1992.
Pour informations: Denis Luneau
691-7371 Directeur général

SPORT MANIAC
FRANCHISES DISPONIBLES
Baie-Comeau - Rimouski - Chicoutimi
Victoriaville - Rivière-du-Loup

- Concept américain
- Vente d'articles et de vêtements à l'effigie des équipes sportives
- Formation initiale et supervision
- Assistance dans le choix du local et dans la négociation du bail
- En activité depuis 1988
- Expansion à travers le Québec devenant le principal réseau du genre
- 6 magasins en opération

INFORMATION:
Darko Bertrand (418) 626-0063

L'ENTREPRISE DU MOIS DE JUILLET 1992, DE LA RÉGION DE QUÉBEC
LAMBERT SOMEK
Le mercredi 8 juillet se déroulait au Holiday Inn de Sainte-Foy, la remise officielle des plaques souvenir à l'entreprise lauréate du mois de juillet, soit au président de Lambert Somek, monsieur Denis Linteau.

Dans l'ordre habituel sur la photo: monsieur Julien Bonneau, directeur de division pour Lambert Somek; monsieur Jacques Roy, directeur de l'ingénierie pour Lambert Somek; monsieur Louis Asselin, président de la Chambre de commerce régionale de Sainte-Foy; monsieur Guy Jolin, directeur général de la Caisse populaire Duberger; monsieur Denis Linteau, président de LAMBERT SOMEK et récipiendaire de la plaque du Mérite commercial Desjardins; madame Louise Laverdière, représentante aux ventes à Télé-4; monsieur Réal Audet, directeur des projets tuyauterie; madame Hélène Lebel, représentante aux ventes à CJRP; monsieur Gaston Labrecque, directeur financier pour Lambert Somek; monsieur François Prémont, gérant de groupe du quotidien Le Soleil et madame Claire Hogue, directrice des ventes du Holiday Inn Sainte-Foy.

Monsieur Guy Jolin remet la plaque du Mérite commercial Desjardins à messieurs Réal Audet (au centre) et Denis Linteau, de l'entreprise lauréate Lambert Somek.

Monsieur François Prémont remet le lamine du publi-reportage paru dans LE SOLEIL du dimanche 5 juillet à messieurs Denis Linteau et Gaston Labrecque.

Madame Hélène Lebel offre à monsieur Julien Bonneau la cassette du message diffusé à CJRP.

Madame Louise Laverdière offre à monsieur Jacques Roy la vidéo-cassette du message diffusé à Télé 4.

UNE INITIATIVE DE
LA CHAMBRE DE COMMERCE RÉGIONALE DE SAINT-FOY

Collaboration: CHAMBRE DE COMMERCE DE CHARLESBOURG, CHAMBRE DE COMMERCE DE RIMOUSKI, UNIVERSITÉ LAVAL, Les caisses populaires Desjardins, LE SOLEIL, CJRP 1060, TÉLÉ 4, Holiday Inn.



APPEL D'OFFRES

FOURNITURE DE GAZ NATUREL POUR UNE PÉRIODE DE DEUX ANS

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné conformément à une entente intermunicipale, que des offres cachetées, scellées et endossées pour la fourniture de gaz naturel nécessaire aux installations des municipalités visées par l'entente pour une période de deux (2) ans et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, bureau 216, seront reçues, par la Ville de Québec, jusqu'au mardi 11 août 1992 à quatorze heures (14 h), heure locale.

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est fermé de midi (12 h) à treize heures trente (13 h 30).

Les personnes intéressées peuvent se procurer les formules d'appel d'offres au Service du greffe de la Ville de Québec, 2, rue des Jardins, bureau 216, Québec, 691-6076 (télécopieur : 691-2346) et obtenir les renseignements pertinents auprès de monsieur Robert Hyde, vice-président, ECNG Inc. au numéro de téléphone (416) 829-2660 ou auprès de monsieur Léo Desjardins au numéro de téléphone (514) 362-0801.

La Ville de Québec et ses mandants ne s'engagent à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourront aucuns frais ni aucune obligation envers le ou les soumissionnaires.

Québec, le 14 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

CHANGEMENT D'ORDINATEUR, AVEC LOGICIELS, PÉRIPHÉRIQUES ET SERVICES INFORMATIQUES CONNEXES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées en vue du "CHANGEMENT D'ORDINATEUR, AVEC LOGICIELS, PÉRIPHÉRIQUES ET SERVICES INFORMATIQUES CONNEXES" et adressées au Greffier de la Ville de Québec, bureau 216, seront reçues jusqu'au mardi 4 août 1992 à quatorze heures (14 h), heure locale.

L'ordinateur requis est de puissance supérieure au IBM4381-T92E actuel. Ce remplacement implique l'acquisition des droits d'utilisation pour les versions ESA des logiciels d'exploitation VM et VSE. Les services informatiques sont ceux associés à l'installation et à l'entretien de l'ordinateur, ainsi qu'à la génération périodique des logiciels d'exploitation et à l'assistance technique à apporter au personnel du Service de la gestion de l'information. Les périphériques concernés sont une unité de disques de type IBM 3380-BK4 et des dispositifs de chargement automatique pour deux dérouleurs IBM 3480-B22.

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est fermé de midi (12 h) à treize heures trente (13 h 30).

Un montant de cent dollars (100 \$) non remboursable sera exigé pour l'obtention des documents.

Un cautionnement de soumission représentant 10% du montant total de la proposition sera exigé.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents pertinents en s'adressant de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 au Service de la gestion de l'information, 2, rue Chauveau (3e étage), Québec, (418) 691-6520.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 14 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

SERVICE DE L'INGÉNÉRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées : "PROJET DE RÉFÉCTION DE LA ROUTE SAINT-GENEVIÈVE - PRR-92-046" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'au mercredi 5 août 1992, à quatorze heures quinze (14 h 15), heure locale.

Les travaux faisant l'objet du contrat consistent principalement en l'exécution de travaux de réfection complète des infrastructures municipales et de voirie de la route Saint-Genève entre la rue Pie-XI et la route de l'Aéroport, soit une longueur approximative de 1 900 mètres. Le projet comprend :

- Installation d'un réseau d'égout pluvial avec émissaire;
- Remplacement complet du réseau d'aqueduc;
- Remplacement de la conduite d'égout domestique sur environ 1 280 mètres linéaires;
- Divers travaux d'assainissement pour la Ville de Val-Bélair;
- Réfection complète de la chaussée avec élargissement pour confectionner une section urbaine, incluant structure de chaussée et revêtement bitumineux;
- Construction de trottoirs en béton sur les deux (2) côtés de la route.

Une garantie de soumission au montant de 350 000 \$ est exigée.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents de soumission nécessaires au secrétariat du Service de l'ingénierie situé au 65, rue Sainte-Anne, 12e étage. Ils peuvent aussi obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la Division du développement des réseaux au numéro de téléphone 691-2363 ou auprès de la firme de génie-conseil "Lapelle Groupe-conseil Inc." au numéro de téléphone 623-2228.

Un montant de cent dollars (100 \$) non remboursable est exigé pour l'obtention des plans et devis.

Les soumissionnaires sont priés de prendre note que le bureau du Greffier est habituellement ouvert entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Les personnes intéressées à assister à la séance d'ouverture des soumissions peuvent le faire en se rendant au bureau du Greffier à la date et à l'heure qui marquent l'expiration du délai accordé pour la réception des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 10 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

SERVICE DE L'INGÉNÉRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées : "Projets : PRR-92-015 "RUE DE MAZENOD", PRR-92-022 "RUE CHRISTOPHE-COLOMB EST", PRR-92-023 "RUE NELSON" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'au mercredi 5 août 1992, à quatorze heures quinze (14 h 15), heure locale.

Les travaux faisant l'objet du contrat consistent principalement en l'exécution de travaux de réfection de réseaux d'aqueduc et d'égout, de structure de rues, de pavage et de trottoirs sur environ 175 mètres linéaires dans la rue Mazenod, 270 mètres linéaires dans la rue Christophe-Colomb Est et environ 140 mètres linéaires dans la rue Nelson.

Une garantie de soumission au montant de 90 000 \$ est exigée.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents de soumission nécessaires au secrétariat du Service de l'ingénierie situé au 65, rue Sainte-Anne, 12e étage. Ils peuvent aussi obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la Division du développement des réseaux au numéro de téléphone 691-2363.

Un montant de cent dollars (100 \$) non remboursable est exigé pour l'obtention des plans et devis.

Les soumissionnaires sont priés de prendre note que le bureau du Greffier est habituellement ouvert entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. Les personnes intéressées à assister à la séance d'ouverture des soumissions peuvent le faire en se rendant au bureau du Greffier à la date et à l'heure qui marquent l'expiration du délai accordé pour la réception des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 10 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES AUTOMNE 1992

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour la "FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES - AUTOMNE 1992" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, bureau 216, seront reçues jusqu'au vendredi 14 août 1992 à quatorze heures quinze (14 h 15), heure locale.

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est fermé de midi (12 h) à treize heures trente (13 h 30).

Les personnes intéressées peuvent se procurer les formules d'appel d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la Division d'approvisionnement, 1195, rue Saint-Jean, Québec, 691-6242.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 13 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

FOURNITURE D'ARBRES - PRINTEMPS 1996

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour la "FOURNITURE D'ARBRES - PRINTEMPS 1996" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, bureau 216, seront reçues jusqu'au mercredi 12 août 1992 à quatorze heures quinze (14 h 15), heure locale.

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est fermé de midi (12 h) à treize heures trente (13 h 30).

Les personnes intéressées peuvent se procurer les formules d'appel d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la Division d'approvisionnement, 1195, rue Saint-Jean, Québec, 691-6242.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 16 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

TRAVAUX DE PLANTATION ET FOURNITURE DE VÉGÉTAUX POUR LE JARDIN PUBLIC À L'ESPACE SAINT-ROCH

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour des "TRAVAUX DE PLANTATION ET FOURNITURE DE VÉGÉTAUX POUR LE JARDIN PUBLIC À L'ESPACE SAINT-ROCH" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, bureau 216, seront reçues jusqu'au lundi 10 août 1992 à quatorze heures quinze (14 h 15), heure locale.

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est fermé de midi (12 h) à treize heures trente (13 h 30).

Un montant de cinquante dollars (50 \$) toutes taxes incluses, non remboursable est exigé pour l'obtention des plans et devis.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les formules d'appel d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel de la Division de l'approvisionnement, 1195, rue Saint-Jean, Québec, 691-6242.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Québec, le 16 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE NO 24

(Règlement numéro 2969, concernant l'inspection des aliments)
Exploitation d'établissements alimentaires temporaires pour la période d'Expo-Québec du 19 au 30 août 1992

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement numéro 2969, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors d'une réunion tenue le 15 juillet 1992.

L'exploitation d'établissements alimentaires temporaires sur le site d'Expo-Québec, durant la période s'étendant du 19 au 30 août 1992 inclusivement, sera permise à la condition que l'aménagement et l'opération de chaque établissement soient conformes au règlement municipal numéro 2969, concernant l'inspection des aliments, et que chaque exploitant obtienne au préalable un permis de la Division des écosystèmes du Service de l'environnement de la Ville de Québec.

Édictée à Québec, ce 15 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

Québec, le 15 juillet 1992

ORDONNANCE NO 183

CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES AUTOMOBILES À L'OCCASION DE LA TENUE DE PLEIN ART AU PARC DU PIÉCEONNIER

PRENEZ AVIS, par les présentes, qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le règlement no 721 tel que modifié jusqu'à ce jour, le Comité exécutif de la Ville de Québec a édicté l'ordonnance suivante lors de la réunion tenue le 15 juillet 1992.

Lors de la tenue de la manifestation publique PLEIN ART, les automobilistes et les conducteurs de véhicules hippomobiles devront se conformer aux directives suivantes :

De 8 h le 26 juillet jusqu'à 18 h le 13 août 1992

Le stationnement sera interdit sur la :

— Rue Saint-Amable, des deux côtés, entre les rues Saint-Augustin et d'Artigny.

De 8 h à 18 h, du 26 au 30 juillet 1992 et du 9 au 13 août 1992

Le stationnement sera interdit sur les rues suivantes :

— Rue d'Artigny, du côté est, entre la rue Saint-Amable et la Grande Allée.

— Rue Saint-Augustin, du côté ouest, entre la Grande Allée et la rue Saint-Amable.

Du 26 juillet au 13 août 1992

Un poste en commun pour quatre taxis sera aménagé sur la Place (rue) Georges-V Est, du côté est, à partir d'un point situé à 10 mètres au sud de la Grande Allée en allant vers le sud sur une longueur de 26 mètres.

TOUT VÉHICULE STATIONNÉ À CES ENDROITS SERA REMISÉ AUX FRAIS DE SON PROPRIÉTAIRE.

Édictée à Québec, ce 15 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

Québec, le 15 juillet 1992

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec tenue les 13 et 14 juillet 1992, les projets de règlements suivants ont été déposés :

3895 - Règlement modifiant le règlement 3406 "Sur le traitement des membres du Conseil".

3896 - Règlement modifiant le règlement VQZ-1 "Sur le zonage et l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou".

3897 - Règlement modifiant le règlement VQZ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières".

3898 - Règlement concernant l'utilisation temporaire d'un immeuble situé au 1121, rue Saint-Jean.

3899 - Règlement concernant l'utilisation temporaire d'un immeuble au 14, rue Saint-Flavien.

3900 - Règlement sur l'utilisation temporaire d'une partie du lot 486 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec.

3901 - Règlement sur l'utilisation temporaire d'une partie du lot 548-64 du cadastre de la paroisse Saint-Roch nord, division d'enregistrement de Québec.

3902 - Règlement concernant la fermeture de la rue Mercier.

3904 - Règlement sur les travaux d'aménagement du parc de Sainte-Odile et un emprunt de 90 000 \$ nécessaire à cette fin.

3905 - Règlement décrétant un emprunt de 50 000 \$ pour pourvoir au paiement d'honoraires professionnels.

3906 - Règlement modifiant le règlement 3687 "Décrétant différents travaux de nature capitale dans le cadre de l'entente intervenue entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires culturelles sur la mise en valeur des biens culturels 1990-1995 et un emprunt de 1 522 700 \$ nécessaire à cette fin", tel que modifié par le règlement 3846.

3907 - Règlement sur l'utilisation temporaire des immeubles situés en bordure de la rue Saint-Jean, entre l'autoroute Dufferin-Montmorency et la rue Turnbull.

3908 - Règlement modifiant le règlement VQC-5 "Règlement concernant le commerce sur le domaine public".

3909 - Règlement sur le programme d'aide à l'accession à la propriété.

3910 - Règlement décrétant un emprunt de 300 000 \$ afin de permettre la réalisation du programme d'aide à l'accession à la propriété et de défrayer les frais de promotion et de publicité du programme.

3911 - Règlement modifiant le règlement 3570 "Sur le programme de crédits aux débiteurs de taxes foncières imposées à l'égard des bâtiments situés dans les centres des quartiers Vieux-Limoilou et Maizerets" tel que modifié par les règlements 3685 et 3833".

3912 - Règlement modifiant le règlement 3771 "Établissant un programme de crédit de taxes foncières générales dans les quartiers Saint-Roch, Vieux-Québec/Haute-Ville et Basse-Ville" tel que modifié par le règlement 3831".

3913 - Règlement modifiant le règlement 3676 "Sur le programme de crédits aux débiteurs de taxes foncières municipales imposées à l'égard de bâtiments non résidentiels situés sur les artères commerciales de la Couronne, Dorchester et Saint-Joseph dans le quartier Saint-Roch" tel que modifié par le règlement 3834".

3914 - Règlement modifiant le règlement 3678 "Sur le programme de crédits aux débiteurs de taxes foncières municipales imposées à l'égard de bâtiments non résidentiels situés principalement sur l'artère commerciale Saint-Vallier dans le quartier Saint-Sauveur" tel que modifié par le règlement 3835".

3915 - Règlement modifiant le règlement 3568 "Sur le programme de crédits aux débiteurs de taxes foncières municipales imposées à l'égard de bâtiments situés sur l'artère commerciale Saint-Jean dans le quartier Saint-Jean-Baptiste" tel que modifié par le règlement 3832".

3916 - Règlement modifiant le règlement 3487 "Décrétant l'exécution de travaux relatifs aux ouvertures et prolongements de rues ainsi que l'acquisition de gré à gré ou par expropriation de certains immeubles au coût total de 5 592 000 \$ et un emprunt par émission d'obligations ou autrement de 3 300 000 \$ nécessaire à cette fin" tel que modifié par le règlement 3673".

3917 - Règlement décrétant des travaux publics pour un montant de 825 000 \$ et un emprunt de cette somme.

VQV-5 Règlement sur les voies réservées à l'usage exclusif de certains véhicules".

Il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du soussigné durant les heures d'ouverture.

Québec, le 15 juillet 1992

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 13 juillet et ajournée au 14 juillet 1992 conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement VQP-12 "Sur la procédure d'assemblée et la régie interne du Conseil", le Conseil municipal de la Ville de Québec a déposé le règlement numéro 3896 "Modifiant le règlement VQZ-1 "Sur le zonage et l'urbanisme dans les secteurs Haute-Ville, Basse-Ville et Limoilou", dans le but :

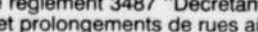
1° d'autoriser, dans toutes les zones, l'implantation des bâtiments abritant exclusivement des équipements d'entreprises d'utilité publique et pour prescrire des normes particulières d'implantation à l'égard de ces bâtiments ayant moins de 50 mètres carrés et,

— en adoptant pour ce faire, l'article 1 dudit règlement qui a pour objet de modifier les articles 34 et 74 du règlement VQZ-1;

2° de modifier, dans le quartier Saint-Sauveur, le zonage applicable du côté sud du chemin Sainte-Foy, de part et d'autre de l'intersection de l'avenue Madeleine-de-Verchères, afin de ne plus y permettre l'implantation d'usages appartenant au groupe Commerce II - Services administratifs, afin d'en faire une zone résidentielle de faible densité et,

— en adoptant pour ce faire, l'article 2 dudit règlement qui a pour objet de créer un nouveau code de spécifications 68.01 et de l'appliquer dans la zone 128-CH-42.01, tel que démontré au croquis # 1 ci-après illustré;

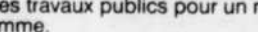
CROQUIS 1



3° de modifier, dans le quartier Saint-Jean-Baptiste, le zonage applicable du côté ouest de l'avenue Dufferin à l'intersection de la rue Saint-Jean, afin d'y créer une zone mixte commerciale et résidentielle autorisant notamment l'implantation d'usages reliés à la restauration et,

— en adoptant pour ce faire, l'article 3 dudit règlement qui a pour objet de créer un nouveau code de spécifications 86.20 et une nouvelle zone 356-M-86.20 à même la zone 339-M-86.08, tel que démontré au croquis # 2 ci-après illustré;

CROQUIS 2



4° de modifier, dans le quartier Montcalm, le zonage applicable du côté sud du chemin Sainte-Foy à proximité des intersections des avenues Désy et de l'Alverne, afin d'y augmenter de 13 à 16,5 mètres la hauteur maximale permise pour les constructions et,

— en adoptant pour ce faire, l'article 4 dudit règlement qui a pour objet de créer un nouveau code de spécifications 60.07 et une nouvelle zone 260-HP-60.07 à même les zones 226-HP-60.04 et 256-H-63.68, tel que démontré au croquis # 3 ci-après illustré;

CROQUIS 3



5° de modifier, dans le quartier Vieux-Limoilou, le zonage applicable du côté est de la 3e Avenue entre la 10e et la 11e Rue, afin d'y augmenter de 1,50 à 1,80 le rapport plancher-terrain maximum permis pour les constructions et,

— en adoptant pour ce faire, l'article 5 dudit règlement qui a pour objet de créer un nouveau code de spécifications 95.15 et une nouvelle zone 984-M-95.15 à même la zone 949-M-95.06, tel que démontré au croquis # 4 ci-après illustré;

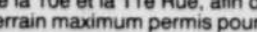
CROQUIS 4



6° de permettre, dans le quartier Maizerets, l'implantation de projets d'ensemble dans la zone 1035-M-86.12 située du côté ouest de la rue de Courtemanche au nord de l'intersection du boulevard Montmorency et,

— en adoptant pour ce faire, l'article 6 dudit règlement qui a pour objet de modifier le code de spécifications 86.12 qui s'applique dans cette zone, tel que démontré au croquis # 5 ci-après illustré;

CROQUIS 5



7° de permettre, dans le quartier Vieux-Québec, dans la zone 427-H-63.02, située au nord de la rue Garneau dans le secteur des rues Christie, Hamel, Saint-Flavien, Ferland, Sainte-Famille, Sainte-Monique et Laval, l'exploitation de travaux de moins de 20 mètres carrés au sous-sol et au rez-de-chaussée des bâtiments et,

— en adoptant pour ce faire, l'article 7 dudit règlement qui a pour objet d'ajouter au cahier des spécifications une nouvelle note 88, de créer un nouveau code de spécifications 63.77 et de l'appliquer dans la zone 427-H-63.02, tel que démontré au croquis # 6 ci-après illustré;

CROQUIS 6



8° de permettre, dans le quartier Vieux-Limoilou, dans la zone 972-CH-95.07 située du côté nord de l'intersection de la 4e Avenue, de la 8e Rue et du chemin de la Canardière, l'implantation à tous les étages des bâtiments, des usages appartenant au groupe Commerce IV - Détail et services, qui sont déjà autorisés dans la zone au sous-sol et au rez-de-chaussée, et d'appliquer dans cette zone l'article 167 qui interdit la transformation de logements et,

— en adoptant pour ce faire, l'article 8 dudit règlement qui a pour objet de modifier le code de spécifications 95.07 qui s'applique dans cette zone, tel que démontré au croquis # 7 ci-après illustré;

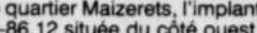
CROQUIS 7



9° de permettre, dans le quartier Vieux-Québec, dans la zone 420-CP-30.01, située entre la rue des Jardins, la rue Sainte-Anne, la rue Chauveau et la côte de la Fabrique, l'implantation, de façon spécifique d'institutions financières et,

— en adoptant pour ce faire, l'article 9 dudit règlement qui a pour objet de créer un nouveau code de spécifications 30.12 et de l'appliquer dans la zone 420-CP-30.01, tel que démontré au croquis # 8 ci-après illustré;

CROQUIS 8



10° de permettre à certaines conditions l'exploitation de bars comme usage accessoire à des salles de quilles, de billards ou à des centres de golf intérieur et de permettre l'exploitation de ces usages accessoires dans la zone 1031-PR-29.31 située entre la rue De Fondville, l'avenue Champléury, le chemin de la Canardière et l'avenue Hardy, dans la zone 936-H-62.13 située entre les rues de l'Espérance, Saint-Martial, Royal-Roussillon et la 1re Avenue, dans la zone 610-M-87.02 située du

L'ÉCONOMIE

■ Normes strictes pour le miel

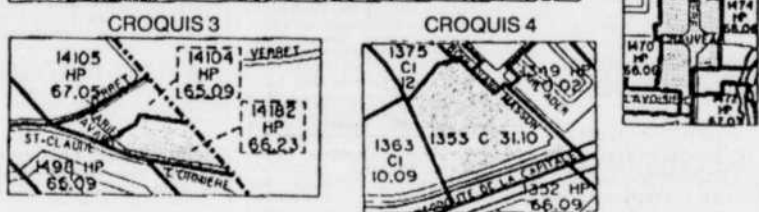
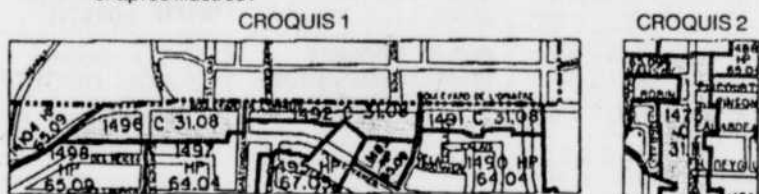
MONTREAL (PC) — Les producteurs québécois de miel se donneront des normes strictes pour pouvoir apposer sur leurs produits le sigle « Québec vrai », du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. D'autres produits biologiques et horticoles portent déjà cette mention désignant un produit naturel du terroir, au conditionnement minimal.



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une séance tenue le 13 juillet et ajournée au 14 juillet 1992 conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement VQ-12 "Sur la procédure d'assemblée et la régie interne du Conseil", le Conseil municipal de la Ville de Québec a déposé le projet de règlement numéro 3897 "Modifiant le règlement VQ-2 "Sur le zonage et l'urbanisme dans le secteur Des Rivières", dans le but:

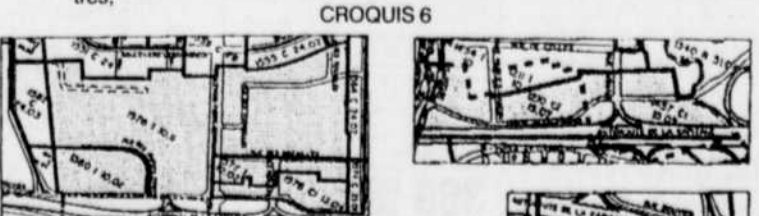
- 1° d'autoriser l'implantation, dans toutes les zones, des bâtiments abritant exclusivement des équipements d'entreprises d'utilité publique et pour prescrire des normes particulières d'implantation à l'égard de ces bâtiments ayant moins de 50 mètres carrés et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 1 dudit règlement qui a pour objet de modifier les articles 33 et 80 du règlement VQ-2;
- 2° de permettre, comme usage complémentaire d'une garderie, l'exploitation d'une cuisine pour préparer des repas pour d'autres garderies et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 2 dudit règlement qui a pour objet de modifier l'article 175.4 du règlement VQ-2;
- 3° de réviser, dans les quartiers Neufchâtel et Les Saules, le zonage applicable le long du boulevard l'Ornière afin:
 - a) de permettre l'implantation de bâtiments résidentiels dans toutes les zones commerciales situées de part et d'autre du boulevard de l'Ornière;
 - b) de permettre l'implantation d'usages appartenant au groupe Public II-A clientèle de quartier, dans toutes les zones commerciales et résidentielles situées de part et d'autre du boulevard de l'Ornière;
 - c) de permettre l'implantation d'usages appartenant au groupe Habitation III-Groupement à caractère familial, dans une partie de la zone 14104-HP-65.09 située du côté nord-est du boulevard de l'Ornière, à proximité de l'intersection de la rue Marie-Savard;
 - d) d'augmenter la hauteur maximale prescrite de 7,5 à 11 mètres dans la zone 1473-C-31.08 située le long du boulevard de l'Ornière entre le boulevard de l'Auvergne et le secteur de l'intersection de la rue Ramesay;
 - e) d'agrandir vers le nord la zone commerciale 1353-C-31.10 située du côté ouest du boulevard de l'Ornière, au nord de l'intersection de l'autoroute de la Capitale et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 3 dudit règlement qui a pour objet de créer les nouveaux codes de spécifications 31.11 et 66.23, de modifier le code de spécifications 31.08, d'appliquer le code de spécifications 31.11 dans la zone 1473-C-31.08, de créer la zone 14182-HP-66.23 à même la zone 14104-HP-65.09 et d'agrandir la zone 1353-C-31.10 à même la zone 1375-CI-12 tel que démontré aux croquis 1, 2, 3 et 4 ci-après illustrés:



- 4° de prévoir que l'indice d'occupation du sol prescrit peut être réduit lorsque l'implantation de réservoirs de produits dangereux nécessite le respect de distances minimales de dégagement par rapport aux bâtiments ou aux limites de lots et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 4 dudit règlement qui a pour objet de modifier la note 30 qui est jointe au cahier des spécifications;
- 5° de modifier, dans le quartier Lebourgneuf, le zonage applicable dans la zone 1528-C-33.03 située dans le secteur de l'intersection du boulevard Saint-Joseph et de l'avenue Chauveau de façon à ne plus y permettre l'implantation d'usages appartenant au groupe Commerce VI - de détail avec nuisances, et de modifier les limites de la zone 1528-C-33.03 pour la réduire du côté ouest au profit de la zone résidentielle voisine tout en l'agrandissant vers le sud pour permettre la consolidation d'usages existants et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 5 dudit règlement qui a pour objet de créer le code de spécifications 33.06, de modifier les limites de la zone 1528-C-33.03 et d'appliquer le code de spécifications 33.06 dans la zone 1528-C-33.03 tel que démontré aux croquis # 5 ci-après illustré;



- 6° de modifier les normes d'implantation applicables à la construction, dans la marge de recul arrière, de terrasses adjacentes à des piscines et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 6 dudit règlement qui a pour objet de modifier l'article 113 du règlement VQ-2;
- 7° de permettre la construction dans les cours avant et latérales, de balcons, porches et terrasses de moins de 0,60 mètre de hauteur et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 7 dudit règlement qui a pour objet de modifier les articles 110 et 112 du règlement VQ-2;
- 8° de corriger une erreur cléricale qui s'est glissée dans la rédaction du code de spécifications 11.09 qui a été ajouté au règlement VQ-2 par le règlement 3624 et qui a été modifié par le règlement 3781 en y indiquant le pourcentage du terrain qui peut être utilisé à des fins d'entreposage et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 8 dudit règlement qui a pour objet de modifier le code de spécifications 11.09;
- 9° de corriger une erreur cléricale qui s'est glissée dans la rédaction du code de spécifications 81.06 qui a été ajouté au règlement VQ-2 par le règlement 3624 et qui a été modifié par le règlement 3703 en y corrigeant la référence en regard de la rubrique "spécifiquement exclue" et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 9 dudit règlement qui a pour objet de modifier le code de spécifications 81.06;
- 10° de permettre, dans le secteur Des Rivières, l'implantation de magasins-entrepôts, à l'exclusion des marchés aux puces, dans toutes les zones commerciales et industrielles qui bordent de part et d'autre l'autoroute de la Capitale et,
 - en adoptant pour ce faire, l'article 10 dudit règlement qui a pour objet d'ajouter la note 114 au cahier des spécifications, de créer les codes de spécifications 10.13, 12.01 et 13.11, de modifier les codes de spécifications 10.02, 10.11, 13.02, 13.04, 13.09, 15.02 et 31.10 et d'appliquer le code de spécifications 10.13 dans la zone 1365-I-10, le code de spécifications 12.01 dans la zone 1375-CI-12 et le code de spécifications 13.11 dans la zone 1364-CI-13 tel que démontré aux croquis # 6 ci-après illustrés;



Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement et des plans qui y sont annexés en s'adressant au bureau du Greffier de la Ville, 2, rue des Jardins, bureau 216.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 388 de la Charte de la Ville.

LE GREFFIER DE LA VILLE,
ANTOINE CARRIER, AVOCAT

Québec, le 15 juillet 1992

REFLETS DE L'ENTREPRISE

MAAX veut acquérir un statut de leader sur le marché des appareils sanitaires

SAINTE-MARIE — En acquérant prochainement dans le sud des États-Unis une entreprise dont l'image et les objectifs coïncident avec les siens, la société MAAX de Sainte-Marie de Beauce entend faire un pas de plus vers un statut de leader dans la conception, la fabrication et la distribution d'appareils sanitaires.

par LOUIS TANGUAY
LE SOLEIL

Le président de MAAX, M. Placide Poulin, ne s'imagine pas pour autant qu'il suffira de doubler ainsi son chiffre d'affaires, qui voisine aujourd'hui les 25 millions \$, pour surclasser les entreprises majeures. En effet les 5 millions \$ de ventes de MAAX aux États-Unis ne représentent que 0,1 % d'un marché de 5 milliards \$.

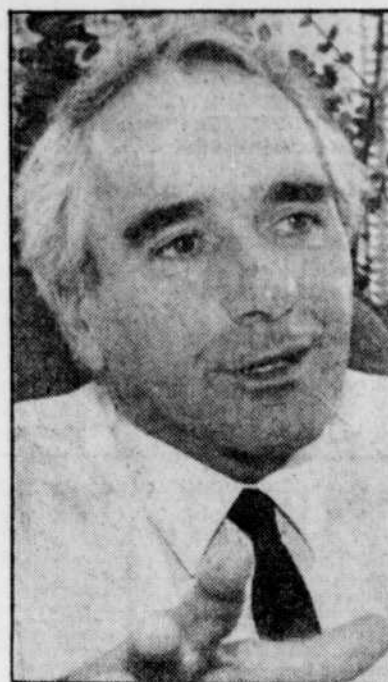
Mais, dit-il en entrevue au SOLEIL, acquérir une entreprise jouissant déjà d'un chiffre d'affaires de 25 millions \$ ou arriver au même résultat par voie de fusion permettrait de mieux positionner les produits dans le sud et le centre-ouest américains.

Les exportations de MAAX outre 45e parallèle se concentrent surtout sur le territoire compris entre Chicago et la Nouvelle-Angleterre, et les coûts du transport vers les États du Sud font préférer l'acquisition d'une usine qui pourrait fabriquer sur place les baignoires et douches qui sortent déjà des installations de Sainte-Marie et Tring-Jonction.

Cette année, la compagnie, qui compte 225 employés, a obtenu lors des Mercuriades de la Chambre de commerce du Québec le Mercure de l'entreprise de production, catégorie PME et était finaliste dans la catégorie innovation.

L'expansion de son entreprise, M. Poulin entend la mener en appliquant les mêmes critères rigoureux en matière de contrôle de la qualité à toutes les étapes de la production qui, comme la flexibilité de l'entreprise face aux conditions du marché, lui ont valu ces honneurs.

Pendant une visite de l'usine de Sainte-Marie, la responsable des ventes sur les marchés étrangers, Mme Dagmar Egerer, faisait remarquer que le contrôle de la qualité, depuis les tests de laboratoire sur les résines et les autres matériaux avant même qu'ils ne soient déchargés aux usines, jusqu'à la vérification des emballages à la sortie des entrepôts, font en sorte que le travail de service après-vente n'occupe qu'une personne à mi-temps et généralement pour des problèmes liés à des événements



M. Placide Poulin est prêt à acquérir une autre entreprise de la taille de la sienne, dans le sud des États-Unis.

survenus après livraison aux distributeurs.

Actuellement, même si les exportations de MAAX hors de l'Amérique du Nord comptent pour moins de 10 % de la capacité de

toutes les divisions de l'entreprise, ses produits sont présents non seulement en Europe (surtout à cause de leur caractère novateur, souligne Mme Egerer), mais aussi à Hong-Kong, à Taiwan, au Japon, en Arabie Saoudite et au Koweït.

Marché canadien

En vue de rester à l'avant-garde, la compagnie dispose de sa propre équipe de designers qui conçoivent et améliorent la gamme des produits.

Pour le marché canadien, MAAX commencera dès les prochains mois à produire, grâce à un investissement de 1,5 million \$, des douches en plastique ABS de design européen qui seront complémentaires, en milieu de gamme, des autres produits d'acrylique et de fibre de verre de la compagnie.

L'échange technologique pour cette nouvelle série de produits a été conclu au début du mois avec des compagnies allemande et française qui mettent elles aussi l'emphase sur le design. « On gagne parce qu'on est en avant », commente M. Poulin.

Le président, qui se voit beaucoup plus comme un homme de marketing que comme un artiste qui crée de nouvelles formes pour les produits sanitaires, constate que le marché québécois, où la compagnie écoule en-

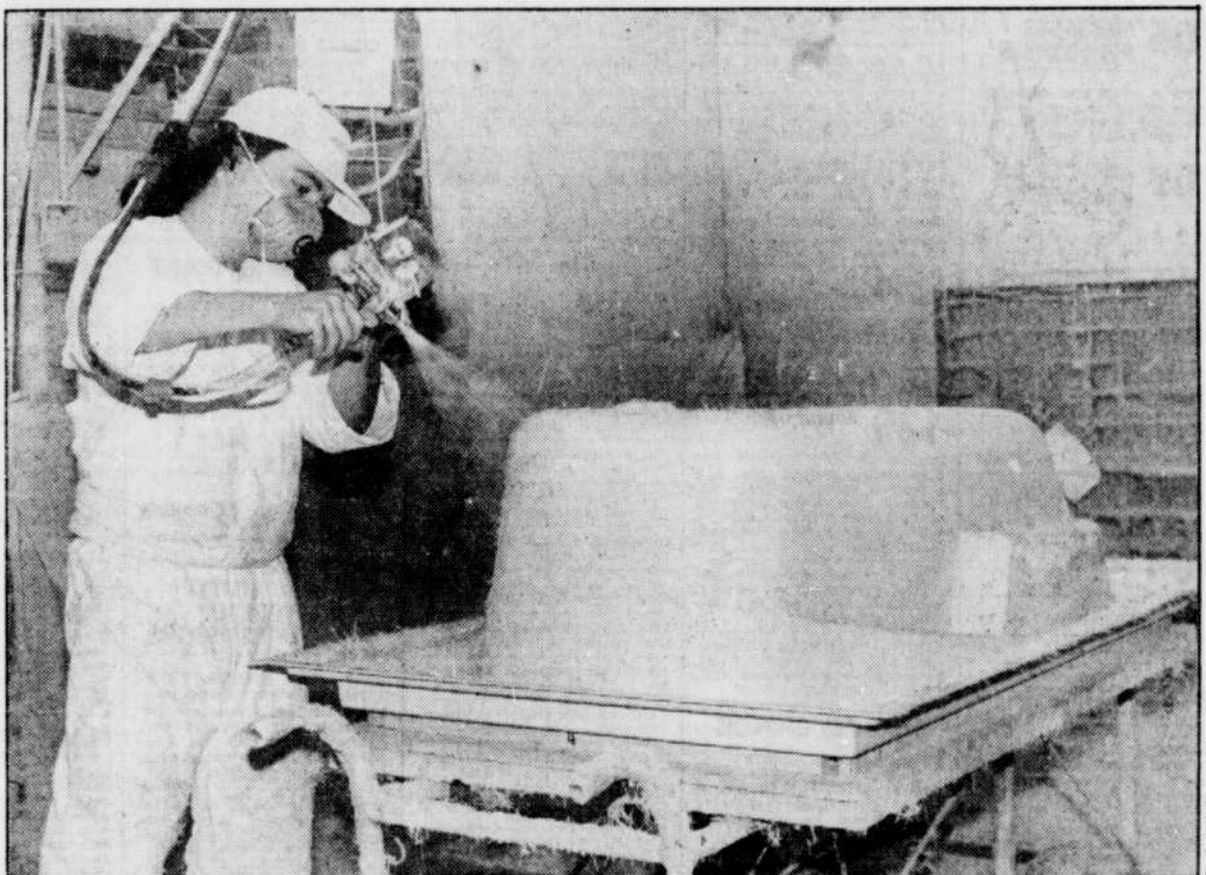
core près de la moitié de sa production, adopte les nouveautés plus rapidement que ceux plus conservateurs des Maritimes ou de l'Ontario et encore beaucoup plus conservateur des États-Unis.

Dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, les baignoires de fibre de verre et d'acrylique ont mis sept ou huit ans à remplacer celles de fonte et d'acier. « C'est ce qui a permis à une petite entreprise flexible comme la nôtre de prendre une part de marché pendant que les géants de la fonte tardaient à s'adapter au changement », ajoute le président.

Financement

Au cours de l'année 1991, un apport financier important s'est ajouté à MAAX (compagnie publique depuis 1987) quand Investissements Novacap (un fonds réunissant 11 institutions pour le financement des PME) a pris une participation de 33,3 % dans l'entreprise.

Avec ce nouveau partenaire, M. Poulin est prêt à prendre une expansion majeure aux États-Unis, mais il croit qu'il pourrait aller à une autre émission publique cet automne. L'hypothèse de partager cette émission entre investisseurs privés pour 40 % et institutionnels pour 60 % pourrait être confirmée dès le début d'août.



Les coquilles d'acrylique sont renforcées de fibre de verre à l'aide d'une déchiqueteuse qui vaporise simultanément la résine.

LES OCCASIONS D'AFFAIRES

Les Occasions d'affaires suivantes sont tirées du réseau d'annonces classées informatique créé par l'Association des centres mondiaux de commerce, dont le Centre mondial de commerce Québec-Beauport inc. est l'une des 230 franchises.

OFFRES D'ACHAT

Jordanie : Nous recherchons des équipements pour ligne de production à l'état neuf ou réusines pour : ligne de production complète pour manufacture des jarres en verre utilisant du verre brisé, une machinerie pouvant produire des couvercles en métal pour des jarres en verre, une ligne complète de production pour manufacture des couvertures soit en laine soit en matières synthétiques.

Offre numéro 8819

États-Unis : Nous recherchons une grande quantité de serviettes chirurgicales 100 % coton, absorbantes, lavées et pliées avec ourlet sur trois ou quatre côtés.

Offre numéro 8843

France : Nous sommes à la recherche de condoms respectant les standards d'hygiène du marché français. Nous en avons un besoin urgent.

Offre numéro 8833

Argentine : Nous sommes un important distributeur de biens de plein air en Argentine et nous sommes à la recherche présentement de tentes Igloo pour 2 ou 3 personnes, sacs de couchage pour température sous zéro, bottes pour randonnée pédestre, chaufferettes, etc.

Offre numéro 8818

États-Unis : Une entreprise américaine ayant des représentants en Afrique de l'ouest recherche des compagnies étrangères pour les

représenter sur ce territoire. Nous offrons donc d'être votre représentant sur la côte ouest africaine, pour liaison, vente, achat, transfert de technologie, etc.

Offre numéro 8858

OFFRES DE VENTE

Taiwan : Nous faisons le design et manufacturons des produits utilisant la technologie du laser pour perfectionner certains instruments. Une baguette pointeur pouvant être utilisée pour différents usages, une mire au laser pour améliorer votre tir à la carabine. Un viseur pour caméra améliorant et simplifiant les prises de vue difficiles et les photos de nuit.

Offre numéro 8878

Texas : Nous offrons un jeu de golf électronique très populaire avec différentes conditions pour les surfaces des verts. Idéal pour clubs ou arcades. Nous recherchons des distributeurs expérimentés.

Offre numéro 8798

États-Unis : Nous sommes un fabricant de produits en cuir pour le monde des affaires : cadeaux pour administrateurs, portefeuilles, mallettes, porte-folios, ouvre-lettres, n'importe quel genre d'items personnalisés en cuir. Tous ces produits peuvent avoir le logo de votre compagnie aux fins de promotion.

Offre numéro 8947

Japon : Nous recherchons des agents spécialement pour le Canada pour notre semelle bio-céramique contenant un traitement spécial à l'infrarouge pour la santé du pied. La stimulation est efficace pour l'arche du pied. La semelle est désodorisée et anti-germes.

Offre numéro 8910

États-Unis : Nous sommes présentement à la fabrication de nouveaux contenants réfrigérés pour transport par bateau et nous recherchons ou des partenaires, ou



L'ASSOCIATION DU
CENTRE MONDIAL DU COMMERCE
QUÉBEC-BEAUPORT INC.

joint-venture en capital, ou une entente de licence, ou des acheteurs pour le produit. Le conteneur réfrigéré est léger, non mécanique, ne requiert aucun branchement électrique et peut rester jusqu'à 30 jours sans entretien. Réduit les coûts de transport par navire pour produits congelés de 75 %.

Offre numéro 8904

États-Unis : Nous avons une importante quantité de pneus usagés pour camion ou automobile, disponibles immédiatement.

Offre numéro 8961

Autriche : Nous offrons une mini brasserie avec capacité annuelle de 1000 hectolitres à 5000 hectolitres. Ces brasseries sont pour la production de bières « Pilsner ». Nous livrons et assemblons selon votre design.

Offre numéro 8963

États-Unis : Nous avons une importante quantité de bas culotte disponible à prix très compétitifs pour exportation. Couleurs disponibles : beige, blanc ou noir. Prix « FOB » Caroline du Nord.

Offre numéro 8881

États-Unis : Nous offrons des palettes en plastique pour utilisation industrielle variée. Ces palettes ne rouillent pas, ne pourrissent pas et ne font pas d'échardes. Elles résistent au climat pour entreposage extérieur, pendant trois ans garanti.

Offre numéro 8894

États-Unis : Nous offrons un produit insecticide environnemental enrayant les problèmes d'infestation d'insectes en tuant mécaniquement. Ce procédé mécanique prévient donc l'adaptation

de l'insecte et la tolérance de l'insecte à cette formule.

Offre numéro 8869

Sultanat d'Oman : Nous sommes un des principaux manufacturiers de biscuits, de gaufres et de gâteaux dans le Sultanat d'Oman. Nous offrons une formule spéciale de biscuits vitaminés avec minéraux et protéines de soya avec le double de protéines que contient un biscuit normal. Ce biscuit respecte les standards internationaux et est offert sur le marché international. Recherchons des acheteurs potentiels.

Offre numéro 8849

DIVERS

États-Unis : Notre entreprise de marketing offre ses services pour aider les manufacturiers en équipement informatique et développement de logiciel qui désirent vendre leur produit sur le marché américain. Nous vous aidons en définissant et implantant votre produit à travers un réseau de distribution, de représentants, un joint-venture ou autre réseau approprié.

Offre numéro 8886

Argentine : Notre compagnie opère en Argentine depuis plus de 20 ans. Nous sommes surtout dans le domaine de l'industrie agricole et nous recherchons présentement des représentants pour distribuer des fertilisants et compléments organiques.

Offre numéro 8889

Les entreprises intéressées à devenir membre et à obtenir davantage d'information sur ces occasions d'affaires doivent s'adresser au Centre mondial du commerce Québec-Beauport inc., au numéro de téléphone 666-6136.

592 FERMES

PORTNEUF - Pres Club de Golf des Pins - A VENDRE - CAUSE DÉCÈS - PARTS D'UN PAYSAN - PRIÈTE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE - 2 FERMES - Production asperges, blanches et exploitation sabbie (classe A - 450 000 T.M.) - Evaluation dispo- nible. Tél. (418) 268-5888.

ST-JEAN-PORT-JOLI, 94 arpents avec basses, très bel endroit pour professionnel, maison d'été, petite auberge ou maison pour handicapés. Endroit retiré et tranquille. Du propriétaire: 135 000 \$. Après l'avis: 1-986-3192.

595 LOCAUX

A 628-1641
PRÈS DU COLÉGE
INDUSTRIEL

600 A 3000 p.l. bureau, commerce, atelier, climatisé, ascenseur, stationnement, clé en main, compteur 627-5123.

A 1002, 4ème Avenue, Limolou, commercial, rez-de-chaussée, 60 p.l., libre le soir, 627-5123.

1000 A 10 000 p.l. à louer, près raffinerie Ultramar 839-3368 839-5479.

A COURVILLE, 2200 av. Royale, local à louer, 750 ca., pour commerce ou bureau, 667-9013.

A louer 1750 p.l., commercial, 10 houts, avec stationnement, situé au 21 rue Turcotte à Vanier, 6505 mois, 627-3247, 647-4867.

A LOUER bureau ou salle de montage, 1600 p.l., centre, Micro-trac, bail jusqu'en août, 92 ar, tout, offre raisonnable acceptée, 661-7976, 667-5213.

A LOUER grand local commercial, coin Grande Allée et Place Montcalm, voisin du Concord, Chantal 623-2929, Jean Deschamps, 667-3322.

A LOUER
POUR SALON DE COIFFURE

A Ste-Foy 197 p.l., clé en main 651-9443.

*****ARTISTES*****

CENTRE-VILLE, locaux à louer 200 à 1000 p.l. ca. 523-4744.

ATELIER de mécanique et de débouillage pour 20 véhicules, équipement complet, tél. 529-1199.

A VANIER, 477 PRUNEAU 1700 p.l., Atelier cuisine, Libre le sept. 681-7002.

BEAU local commercial 1ère Avenue, Des Peupliers / Des Frères, Cuisine, possibilité louer en arrière, Parking, libre le sept. 682-2351.

CENTRE CHAREST

125 Boul. Charest, 1250 p.l., (Côte St-Sacrement), bureaux et entrées, 900 à 2200 p.l., 681-1123.

CHARLEBOURG 1,500 à 3,000 p.l., vitrine en façade sur Henri-Bourassa, 627-5123, Grand stationnement. Prix compétitif, 627-5123, 628-5588.

CM Ste-Foy près Holland, 850 stationnement, localisation idéale, commerce-bureau, 627-5123.

COIN Les Av. Capitale, La Métropolitain 350 p.l., 627-9095.

COIN Carlier - St-Cyrille, 800 p.l., 750 p.l., 22 St-Cyrille, vitrine, Claude Bailloir, 682-3822.

Coin Carlier - St-Cyrille 750 p.l., 692-0581, 688-8209.

A un prix ridicule, 8500 p.l., dans complexe, à Limolou, près des arènes principales, 524-6069.

Emplacements de premier choix, immeubles, sur vos spécifications, bureaux, commerces, salles de montage, 627-6358.

ENV. 1800 p.l. ca. 3E Av. Limolou, 7000 chauffé, 651-7720.

GIFARD

Commercial, prix avantageux Bu 667-3833 867-7404.

LOCAL A AUBAINE

Boul. Neilson, 200 p.l., 2755 652-9209, 628-5958.

LOCAL commercial à louer, St-Elie, 1900 p.l., cour, clôture, 12 000 p.l., 2 bureaux, 692-1077.

LOCAL commercial, à Charlebourg 3005 mois, 649-2995, 849-3591.

LOCAL à louer dans salon de coiffure 240 p.l. tout compris, 681-7253.

LORETTVILLE

Coin bl. Valcartier et Racine, idéal pour commerce ou profession, 642-3126, 642-4992.

6 MOIS GRATUITS

BEAUPORT local à ou - 640 p.l. 606-5666 641-2415.

PARC Colbert, 1537 p.l., combine bureau et entrées, portail pour P.M.E. Mario 652-1141.

PARC St-Malo, entree avec bureau, bon prix, 628-4245.

POUR bureau ou commerce, à Charlebourg, de 1500 à 4000 p.l., situé coin Blème et Henri-Bourassa, 627-5123, 628-5588.

1 on de louer d'après avec bail de 5 ans, Guy Dion ou Louis Lavallée, 654-3200, Exposition 2000, courtois.

RUE St-Pierre, Vieux Parc local commercial 2500 p.l., nov, idéal services de quartier, 684-9070.

STE-FOY, libre le 1er octobre, 410 p.l. ca., idéal pour magasin aliments santé, pâtisseries, boulangerie, atelier de tailleur, cordonnerie, centre du artisan et boutique de laine et artisanat, 651-4643.

597 PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

A louer ou à vendre St-Albert, résidence personnelle sur 24 hectares meublées, ascenseur, 6 salles de bains, avec permis, 522-2837.

PRES FLEUR DE LYS

A vendre ou à louer Boul. Hamel, immeubles de 26 000 p.l., terrain 174 000 p.l., 529-4561.

RIVE-SUD, condos industriels et commerciaux, à acquérir pour commerce ou industrie, occupant au moins 3000 p.l. Rachet possible de votre bail existant. Rendement exceptionnel, 839-1020.

598 TERRES

CAP à l'Alge Charlevoix en montagne, vue fleuve, 51 arp., 25 000 ou 133 arp., 650 000, 1-514-630-625.

PORTNEUF terre à bâtir, 50 arpents avec camp, ruisseau, zone bâtie, 618-7251.

SHANNON, secteur recherche, terre en partie bâtie, 24 hectares, prêts pour la construction, Linda Genest 843-433, 844-3744, La Capitale Maître courtier.

600 VÉHICULES

600 A 699

605 AUTOS A VENDRE

AEROSTAR 87, 5 vitesses, Corolla 4 cyl., 82 000 km, 4900\$, 688-8768.

AEROSTAR Deluxe 87, 91 000 km, très bon état, 5500\$, 525-9700.

ALFA-Romeo Graduate 88, rouge, décapotable Impex Autos 688-1244.

ALLIANCE 83, 78 000 km, 700 \$ ou échange pour moto, 689-8320.

AUBAINE, Chrysler 1988, blanc, traite huile 5000 \$, 658-9699.

AUDI famille 1986, très bonne condition, 12 500 \$, 653-5630.

BMW 318i 1991, 22 000 km, manuelle, 4 portes, couleur cachemire, 807-1954.

BMW 525, 1990, black diamond, intérieur cuir, 5 vitesses, 70 000 km, 29 000 \$, 655-2047.

BMW 325, 87, 124 000 km, 10 900 \$, Christian Fortier 837-9947, 692-0152.

BMW 318, 1992, neuve, 2000 km, bleu 886-2423.

BMW 225i 86 pneus-rues neufs A1 9950 \$ 688-1244 Impex Autos.

SATURN

SL2 1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique, climatisé, régulateur de vitesse, levage et verrouillage des portes à commande électrique, 7 000 km.

A prix incroyable SATURN AVE-ROVE SL2 1992, 1000 km, 1000 \$, 835-5464.

1992, démonstrateur, blanc, automatique,

DÉCÈS ET AVIS DIVERS

705 AVIS DE DÉCÈS

FONTAINE (Louis-Arthur)



A l'Hôpital St-François d'Assise, le 17 juillet 1992, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Louis-Arthur Fontaine, époux de dame François Trudeau. La famille recevra les condolances au salon funéraire

J. Bouchard & Fils Enr
1290, 1ère Avenue
Québec

dimanche de 14h à 17h et de 18h à 22h, lundi de 14h à 17h et de 18h à 22h, mardi de 12h30 à 14h45. Le service religieux sera célébré le mardi 21 juillet 1992, à 15h, en l'église St-François d'Assise et de là au cimetière St-Charles. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa fille Claudine, son fils André; son gendre Daniel Plamondon; ses sœurs, son frère, ses beaux-frères et belles-sœurs: Cécile Fontaine Goulet (feu Henri Goulet), Jean-Paul Fontaine (Monique Denis), Denise Fontaine Turgeon (Jean Turgeon), M. et Mme Raymond Kelly, Thérèse Trudeau (feu Benoit Noël), M. et Mme Roland Trudeau (Pierrette Pagé), M. et Mme John Murphy (Jeannette Trudeau), Mme Odette Trudeau (feu Robert Trudeau), M. et Mme Marcel Trudeau (Céline Lepage), M. et Mme Amédée Trudeau (Jeannine Gaudreault), Nicole Trudeau; une tante, Mme Juliette Fontaine Dion; ainsi que plusieurs neveux, nièces et de nombreux amis.

Pour renseignements: 529-9221

GREGOIRE (Joseph)



Au Centre Hospitalier Beauceville, le 18 juillet 1992, à l'âge de 84 ans et 2 mois, est décédé M. Joseph Grégoire, époux de Mme Yvonne Perreault. Il demeurait à St-Anges de Beauce. La famille recevra les condolances au Centre Communautaire, 317 route des Erables, Sts-Anges, lundi de 13h30 à 16h30 et de 19h à 22h, mardi de 13h à 14h45. Le service religieux sera célébré le mardi 21 juillet 1992, à 15h, en l'église de Sts-Anges et de là au cimetière paroissial, sous la direction de la Maison

Armand Plante Inc
St-Joseph de Beauce
Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants: Marie-Reine (feu François Demers), Jean-Louis (feu Hélène Demers); ses petits-enfants: Micheline Demers (Raynald Lachance), Sylvie Demers (Richard Thibault), Annie Grégoire; ses arrière-petits-enfants: Emilie, Véronique, Andréanne, François Julien; sa sœur: Alma Poulin; ses beaux-frères et belles-sœurs: Mme Liliane Grégoire, Dolorosa Grégoire, M. Gérard Carreau, Mme Rosa Perreault, M. Benoit Tardif, Mme Madeleine Perreault, M. Adrien Tardif, M. et Mme Michel Perreault (Eloise Poulin); ainsi que plusieurs neveux et nièces, cousins, cousines et de nombreux amis. Vous pouvez faire parvenir vos condolances par fax au 418-397-4404.

Pour renseignements: 397-6948

AVIS DIVERS

Pour faire paraître un avis dans cette page, veuillez communiquer avec le Service des Annonces Classées

647-3311

LACHANCE (Lucille Tremblay)



A l'Hôpital Laval, le 17 juillet 1992, à l'âge de 72 ans, est décédée dame Lucille Tremblay, épouse de feu Roger Lachance. Elle demeurait à Ste-Foy. La famille recevra les condolances au funérarium

Lépine-Cloutier Ltée
1025 route de l'Eglise
Ste-Foy

mardi de 12h à 13h30. Le service religieux sera célébré le mardi 21 juillet 1992, à 14h, en l'église St-Benoit-Abbé, 3420 rue Rochambeau, et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil sa fille et son gendre: Lise (Pierre Giroux); ses petits-enfants: Evelyn et Gabriel; ses frères, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Fernand Tremblay, M. et Mme Jean-Yves Tremblay (Phyllis), M. et Mme Maurice Tremblay (Bernadette), M. et Mme Eugène Dupéré (Thérèse), M. et Mme Fred Dumphy (Hélène), M. et Mme Wilfrid Lachance (Yvette), M. et Mme Léopold Lachance (Marguerite), M. et Mme Jean-Pierre Lachance (Gaby); ainsi que de nombreux neveux, nièces, parents et amis. Pour ceux qui le désirent, que toutes marques de condolances se traduisent par un don à la Société Canadienne du Cancer, 489 boul. St-Cyrille ouest, Québec, G1S 1S2. Pour renseignements: 529-3371.

LABERTE (Emile)



A sa résidence, le 16 juillet 1992, dans la plus grande sérénité et entouré des siens, s'est éteint tout doucement, à l'âge de 83 ans et 8 mois, M. Emile Laberte, époux de dame Rose-Alma Fortin. Il demeurait sur la rue Principale à St-Léon de Standon. Les funérailles auront lieu le lundi 20 juillet 1992 à 14h30, en l'église de St-Léon de Standon et de là au cimetière paroissial. Il était le père de Gisèle (Emile Picard), Marcel (Liliane Nadeau), Serge (Diane Huard), Louisa (Claudette Poissant), Angèle (Marcel Fortier), Richard (Diane Brouillette), Guylaine (Bruno Allen), et le grand-père de: Chantale, Jean-Louis, Michèle, Alain, Frédéric, Dominic, Marie-Josée, Judith, Simon, Matthew, Lucie et François. Il laisse dans le deuil ses sœurs: Germaine et Simone, sa belle-sœur: Aline Lecours (feu Roland), ses demi-sœurs: Rachel (Jean-Roch Audet), Raymonde, Gaby (Jules Ouellet), Lissette (Jacques Mathieu) et son demi-frère: Marc (Claudette Racette); ses beaux-frères et belles-sœurs: Léopold Fortin, Eugène Fortin, Lucia Fortin, Thérèse Fortin, M. et Mme Roland Ramcourt, M. et Mme Pierre Fortin, M. et Mme Armand Fortin, M. et Mme André Chantal, ainsi que de nombreux cousins, cousines, neveux, nièces et amis. La famille recevra les condolances au salon funéraire dimanche de 14h à 17h et de 19h à 22h, et lundi, jour des funérailles, à compter de 12h30.

Pour renseignements: 1-625-3762

LABERTE (Anne-Marie Drole) — Aux Jardins du Haut St-Laurent, le 17 juillet 1992, à l'âge de 83 ans, est décédée dame Anne-Marie Drole, épouse de feu Paul A. Laberte. Elle demeurait

à Québec. Selon ses volontés, elle ne sera pas exposée. Un service religieux sera célébré le lundi 20 juillet à 14h, en l'église du Très St-Sacrement. Elle sera incinérée par la suite au Crématorium du

Parc Commémoratif La Souverance

La famille recevra les condolances à l'église une demi-heure avant la cérémonie. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Pierre (Colette Richard), Lyse (Paul Auger), Paul (Claudette Dickner), Jean (Claudine Duchesneau); ses 8 petits-enfants; son beau-frère et sa belle-sœur, M. G. Sarto Laliberté et dame Jeanne G. Laliberté; ses neveux, nièces et amis. La direction des funérailles a été confiée à la maison

Lépine-Cloutier Ltée
Pour renseignements: 529-3371

LAMBERT (Claude) — Le 15 juillet 1992, à l'âge de 34 ans, est décédé subitement M. Claude Lambert, fils de M. Joseph Lambert et de feu Fernande Campagna. Il demeurait à Québec. La famille recevra les condolances au Complexe Funéraire du

Parc-Commémoratif La Souverance

301 Rang Ste-Anne

Quartier Laurentien

Sainte-Foy

le lundi de 12h30 à 14h30. Le service religieux sera célébré le lundi 20 juillet à 14h30, en la Chapelle du Parc Commémoratif La Souverance. Il laisse dans le deuil outre son père, ses frères, sa sœur: Jean-François (Claudette Drouin), Véronique (Mario Grandmont), Michel (Bibianne Baillargeon), Charles (Diane Guay); ses neveux et sa nièce: François-Guillaume, Jean-Philippe, Etienne, Jean-Frédéric, Laurence, Alexandre et Charles; sa tante proche, Mme Louise Campagna; ainsi que plusieurs autres oncles et tantes, cousins, cousines et amies. Que toute offre de condoléances se traduise par un don à la Fondation de votre choix.

Pour renseignements: 871-2372

MICHALAK (Joseph)



A l'Hôpital l'Enfant-Jésus, le 17 juillet 1992, à l'âge de 74 ans, est décédé accidentellement M. Joseph Michalak, époux de dame Janine Mintus. Il demeurait à Québec. Selon ses volontés, il ne sera pas exposé. Un service sera chanté en présence du corps le lundi 20 juillet à 14h30, en l'église Ste-Odile, où la famille recevra les condolances une demi-heure avant la cérémonie et de là au Crématorium du Cimetière St-Charles, sous la direction de la

Coopérative Funéraire de l'Anse

280, 8ième Rue

Québec

Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses filles: Liliane et Annick; ses gendres: Fernand et Rodrigue; ses petits-enfants: Mélanie, Vincent et Michael; et sa famille en Europe. Pour renseignements: 525-6044.

MOISAN (Georgianna St-Pierre) — A l'Hôpital Général de Québec, le 17 juillet 1992, à l'âge de 94 ans, est décédée dame Georgianna St-Pierre, épouse de feu Jean Moisan. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condolances au

Funérarium

Lépine-Cloutier Ltée

300 Chemin Ste-Foy

Québec

lundi de 19h à 22h, mardi de 9h à 14h45. Le service religieux sera célébré le mardi 21 juillet à 10h, en l'église St-Jean-Baptiste, rue St-Jean, et de là au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil sa grande amie, Madame Marc Tanguay; ainsi que de nombreux neveux, nièces et amis. Pour ceux qui le désirent, que tous témoignages de sympathie se traduisent par un don à la Fondation de l'Hôpital Général de Québec, 260 Langelier, Québec, G1K 5N1. Pour renseignements: 529-3371.

PERRON (Sœur Gilberte)



A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 17 juillet 1992, à l'âge de 82 ans, est décédée Sœur Gilberte Perron (S. Marie-Françoise) de la Congrégation des Sœurs Servantes du Saint-Coeur de Marie. Elle laisse dans le deuil, outre sa communauté, son frère et sa belle-sœur: M. et Mme Louis-René Perron, ainsi qu'une cousine S.S.C.M., S. Eliane Perron et plusieurs neveux et nièces. Elle sera exposée au Centre Interprovincial Canadien, 37 des Cascades, le dimanche 19 juillet, à 13h. Les funérailles auront lieu le lundi 20 juillet, à 14h, en la chapelle des Sœurs Servantes du Saint-Coeur de Marie, Beaufort, et l'inhumation au cimetière de la communauté sous la direction de la

Coopérative Funéraire de la Seigneurie

2450, St-Clément

Giffard, Beaufort

Pour renseignements: 663-4735

RABY (Francine Duval)



A l'Hôpital de l'Enfant-Jésus, le 17 juillet 1992, à l'âge de 39 ans, est décédée Mme Francine Duval, épouse de M. Robert Raby. Elle demeurait à Québec. La famille recevra les condolances à la

résidence funéraire

Sylvio Marceau inc.

224, ouest St-Vallier

Québec

samedi de 19h à 22h, dimanche de 14h à 17h et de 19h à 22h, lundi de 12h30 à 14h45. Le service religieux sera célébré le lundi 20 juillet à 14h, en l'église St-Sauveur et de là au cimetière St-Charles. Elle laisse dans le deuil outre son époux, sa fille Martine; sa mère, Mme Simonne Duval; ses frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs: Richard (Claudette Jobin), Paul-Henri (Jacinthe Richard), Lynda (Laval Voisine), Daniel, Claire; ainsi que ses neveux: Eric, Michael, Dany, Manuel; ainsi que plusieurs oncles, tantes, cousins, cousines et amies. Pour renseignements: 522-5212

795 MONUMENTS

GRANIT J.D. INC.

1105 ST-VALLIER O. QUÉBEC

(Près du cimetière), 527-9654

THERIAULT & FILS

710, 1ère Avenue, Québec

524-1561

RODRIGUE (Albert-Aimé)

— A l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 18 juillet 1992, à l'âge de 69 ans et 11 mois, est décédé M. Albert-Aimé Rodrigue, briqueur-maçon, époux de feu dame Madeleine Tanguay. Il demeurait à Ste-Germaine Station. Les funérailles auront lieu le lundi 20 juillet à 11h30. Départ de la résidence funéraire

Roland Couture & Fils

231, 2ième Avenue

Lac-Etchemin

à 11h15 pour l'église de

Lac-Etchemin et de là au

cimetière paroissial. Il

laisse dans le deuil ses

enfants, gendres et belles-

filles: Andrée (Paul

Futter), Isabelle (feu

Hector Moisan), Jean-

Pierre (Nicole Levesque),

Murielle (Jacques

Fortier), Pauline (Florent

Labrecque), Richard (Sylvie

Pruneau); ainsi que ses

16 petits-enfants, ses

frères, sœurs, beaux-

frères et belles-sœurs, neveux, nièces, cousins, cousines et amies. Des messes ou des dons à la Fondation Canadienne du Cancer ou à l'Association pulmonaire seraient appréciés. La famille recevra les condolances au salon funéraire dimanche de 19h à 22h et lundi, jour des funérailles, le salon sera ouvert à compter de 9h30.

Pour renseignements: 625-3762

Antidépresseurs reliés à la croissance de tumeurs cancéreuses chez des rats

WINNIPEG (PC) — Une étude faite à l'Université du Manitoba a démontré que les antidépresseurs Elavil et Prozac accélèrent la croissance de tumeurs chez les souris et les rats.

L'étude, publiée dans l'édition de juillet de Science, souligne que les antidépresseurs en question ne causent pas le cancer, mais accélèrent la croissance des tumeurs existantes.

« À ce stade, a prévenu le Dr Lorne Brandes, l'oncologue qui a dirigé l'étude, il ne s'agit que d'une histoire de rats et de souris. Le lien avec les êtres humains reste encore à établir. »

Il faut tout de même se demander, a-t-il

ajouté, si l'on ne devrait pas hésiter à administrer ces antidépresseurs à des personnes souffrant déjà du cancer.

Il est connu, a-t-il dit, que les cancéreux risquent trois fois plus que l'ensemble de la population de souffrir d'une dépression et de prendre des antidépresseurs, parce que la qualité de la vie est amoindrie par la chirurgie, la radiation et la chimiothérapie.

Mais rien n'indique, a répété le Dr Brandes, que les antidépresseurs causent le cancer. En fait, des essais cliniques ont prouvé, dans le passé, qu'ils ne le causent pas.

Les conclusions de l'étude sont actuellement examinées par la Section de la protection de la santé, à Ottawa, et par l'Administration des aliments et drogues, à Washington.

Un homme tue son épouse et se suicide

PINCOURT (PC) — Un homme aurait tué sa femme, hier après-midi, dans la résidence familiale de la rue Souvenir, à Pinpoint, pour ensuite s'enlever la vie, indique la police qui a été alertée sur les lieux par le fils du couple, un bambin de 7 ans. Pierre Roy, 36 ans, et Josée Mathieu, 28 ans, ont été retrouvés morts, vers 14 h 30 hier après-midi, le premier dans une remise à l'arrière de la résidence, la seconde au sous-sol de la maison. Les policiers de cette petite localité de l'ouest de l'île de Montréal s'étaient rendus à cette résidence dans la nuit de jeudi à vendredi pour mettre un terme à une chicane familiale. Il s'agit du cinquième drame conjugal dans la région de Montréal au cours des deux derniers mois.



Des moutons au lieu d'herbicides

Le berger Allan Neville mène ses moutons paître dans les zones de reboisement du district du lac Kootenay, en Colombie-Britannique. Il s'agit d'une expérience menée par le ministère des Forêts de cette province, pour trouver une solution de rechange à l'utilisation d'herbicides, qui servent normalement à détruire la végétation faisant compétition aux nouvelles pousses.

Près de 500 raéliens en Estrie pour une méditation sensuelle

MARICOURT (PC) — Près de 500 raéliens et raéliennes sont réunis pour participer à un séminaire de « méditation sensuelle » dans un camping situé aux limites de Valcourt et de Maricourt, en Estrie.

Le mouvement raélien s'est porté acquéreur du terrain et envisage de le transformer peu à peu en refuge permanent. Ainsi, les membres intéressés pourront le fréquenter à l'année et même l'habiter.

Les citoyens de Valcourt, eux, n'étaient pas emballés lorsqu'ils ont appris la venue des raéliens dans leur ville. Or, ils ont vite changé d'idée: 500 personnes, ce sont 500 clients potentiels. Dans une petite ville comme Valcourt, ce n'est pas à dédaigner.

Au dépanneur L.G.R., les propriétaires avouent qu'au début, ils n'étaient pas rassurés. « On s'inquiétait pour nos enfants, on se posait des questions. » (Les raéliens ont toujours prôné la liberté sexuelle et ne s'en cachent pas.) Mais on s'est informé et il n'y a rien là. Puis, ils sont très sympathiques. On a parlé avec eux, on leur a posé des questions », explique le couple dans la quarantaine.

À la Brasserie Janine, à l'heure du lunch, une serveuse confirme que le séminaire leur fait réaliser des affaires d'or. Quelques tables plus loin, sa consœur tente d'expliquer le menu à un groupe de Japonais raéliens. Les

séminaristes occupent les trois quarts de la terrasse et se saluent d'une table à l'autre.

Tout le monde a l'air décontracté. Et les gens viennent de partout. Des Français, des Australiens, des Africains, des Japonais...

Parmi eux, certains s'envolent pour la France dans quelques semaines afin d'assister à une autre rencontre de ce type. Après, ce sera la Floride, puis le Japon.

« Ce sont des gens qui ont réussi professionnellement, explique Martin Pelletier, un des collaborateurs de Raël. Les raéliens se développent sur trois plans: professionnel, spirituel et sensuel. Les gens qui sont ici ont tous une profession. »

Bobby, un guide de 27 ans, est membre du mouvement depuis l'âge de 12 ans. Il est peintre, fabrique des bijoux et s'occupe de Raël quand ce dernier est en visite au Québec, comme c'est le cas cette semaine.

« Tu sais, il y a des gens qui viennent ici dans l'idée de participer à une partouze pendant tout un week-end. Ils sont déçus. Les raéliens, malgré ce qu'on dit, sont des gens très sélectifs. »

Les raéliens sont 5000 au Québec et 30 000 à travers le monde. Ils ne fument pas et ne consomment pas de drogues. Leur vocabulaire est ponctué de mots tels que « respect, amour, fraternité, tolérance ». Et quand ils se croisent dans les allées du camping, ce n'est pas rare de les voir s'embrasser et se caresser pour se démontrer leur amour.

Et voici maintenant la bière «gaie»

KITCHENER (PC) — Après la «légère», la «dry», voici maintenant la bière «gaie». La nouvelle bière Pride (fierté, en français), une lager, est brassée à Waterloo, près de Kitchener, en Ontario, par la société Brick Brewing, une micro-brasserie. La bouteille arbore un petit triangle rose, symbole de la fierté homosexuelle. Des lesbiennes et des homosexuels y voient un point tournant pour le mouvement en faveur des droits de leur communauté. Brick remet une partie des profits de la vente de la Pride à un organisme caritatif de la communauté gaie et lesbienne de Toronto. La bière naturelle est vendue dans une trentaine de bars desservant des clientèles lesbienne et homosexuelle dans le sud de l'Ontario et dans deux magasins de la société des alcools de Toronto, dans des quartiers à forte concentration gaie.

*Nous
compatissons
à votre deuil
et vous offrons
nos condolances*

LE SOLEIL

LE SOLEIL, publication quotidienne, fondée en 1898, est imprimée au 390, rue Saint-Vallier Est, Québec G1K 7J6, par LE SOLEIL (Division de Groupe Unimedia) qui en est l'éditeur. «Voici de publication: Enregistrement numéro 1208». Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL.

LE SOLEIL (USPS # 007700) is published daily at 390 East St. Vallier Street, Québec City, Province of Québec G1K 7J6. Subscription rate per year is \$31.48 (Canadian Funds). Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. Postmaster: Send address changes to INRA, P.O. Box 1618, Champlain, N.Y. 12919-1618.

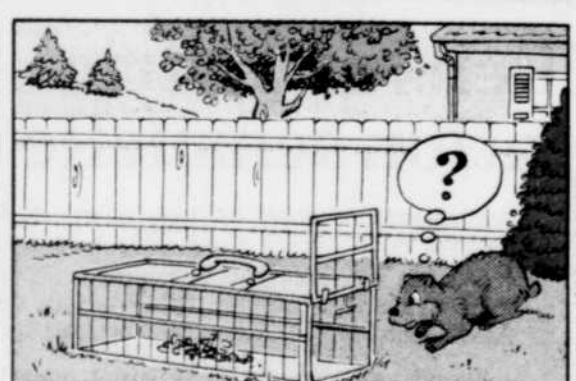
LES B.D. DU SOLEIL

Trouve les 8 erreurs



Solution: 1. Képi plus large. 2. Dossier de la chaise complète. 3. Abais-jour de la lampe plus court. 4. Coin avant du bureau non indiqué. 5. Cadre du haut à gauche complet. 6. Gros livre plus long. 7. Manche du matériel plus long. 8. Trottoir incomplet derrière le lampadaire.

BLONDINETTE



PEANUTS ET LE BON VIEUX Charlie Brown

par SCHULZ



Baptiste "L'HOMME QUI VIT DANS UNE POUBELLE!"

Scénario et dessin: André Ph. Côté

